

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	69,00 €
avec la propriété industrielle.....	112,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle.....	82,00 €
avec la propriété industrielle.....	133,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	100,00 €
avec la propriété industrielle.....	162,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	52,00 €

### INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions) .....	7,70 €
Gérançes libres, locations gérançes .....	8,20 €
Commerces (cessions, etc...) .....	8,60 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...) .....	8,90 €

## SOMMAIRE

### ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.235 du 18 avril 2011 portant nomination d'un Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales (p. 862).

Ordonnance Souveraine n° 3.236 du 18 avril 2011 portant nomination d'un Inspecteur au Service des Prestations Médicales de l'Etat (p. 863).

Ordonnance Souveraine n° 3.248 du 5 mai 2011 portant nomination d'un membre du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques (p. 863).

Ordonnance Souveraine n° 3.249 du 5 mai 2011 portant nomination d'un Chef du Secrétariat de Direction à la Direction de la Sécurité Publique (p. 864).

Ordonnance Souveraine n° 3.250 du 5 mai 2011 portant nomination et titularisation d'un Administrateur à l'Administration des Domaines (p. 864).

Ordonnance Souveraine n° 3.251 du 5 mai 2011 portant nomination d'un Agent d'accueil qualifié au Service des Parkings Publics (p. 864).

Ordonnance Souveraine n° 3.252 du 5 mai 2011 portant nomination de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg (p. 865).

Ordonnance Souveraine n° 3.253 du 10 mai 2011 portant nomination de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas (p. 865).

Ordonnance Souveraine n° 3.254 du 10 mai 2011 portant nomination d'un Consul honoraire de Monaco à Sao Paulo (Brésil) (p. 865).

Ordonnance Souveraine n° 3.255 du 10 mai 2011 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat (p. 866).

Erratum à l'ordonnance souveraine n° 3.230 du 11 avril 2011 relative à la taxe sur la valeur ajoutée, publiée au Journal de Monaco du 22 avril 2011 (p. 866).

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2011-251 du 29 avril 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Birmanie / le Myanmar (p. 866).

Arrêté Ministériel n° 2011-257 du 4 mai 2011 approuvant l'admission de deux nouveaux membres au sein d'une association (p. 881).

Arrêté Ministériel n° 2011-259 du 6 mai 2011 portant agrément de l'association dénommée «Monaco Gymnastique Rythmique» (p. 882).

Arrêté Ministériel n° 2011-260 du 6 mai 2011 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «AGRO RESOURCES», au capital de 150.000 € (p. 882).

Arrêté Ministériel n° 2011-261 du 6 mai 2011 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «ENERGIES DU SUD», au capital de 150.000 € (p. 883).

Arrêté Ministériel n° 2011-262 du 6 mai 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «ALBANU S.A.M.», au capital de 700.000 € (p. 883).

Arrêté Ministériel n° 2011-263 du 6 mai 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «LOVE DE MONTE-CARLO», au capital de 150.000 € (p. 884).

Arrêté Ministériel n° 2011-264 du 6 mai 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. ICHTHYS», au capital de 152.000 € (p. 884).

Arrêté Ministériel n° 2011-265 du 6 mai 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SQUARELECTRIC», au capital de 1.828.800 € (p. 884).

Arrêté Ministériel n° 2011-266 du 6 mai 2011 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant (p. 885).

---

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

---

Arrêté Municipal n° 2011-1506 du 4 mai 2011 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public (p. 885).

Arrêté Municipal n° 2011-1536 du 6 mai 2011 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons à l'occasion du 69<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco (p. 886).

Arrêté Municipal n° 2011-1537 du 6 mai 2011 portant nomination des membres de la Commission Administrative du Pavillon Bosio, Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco (p. 889).

---

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

---

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 889).

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 889).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2011-75 d'un Pupitreux à la Direction Informatique (p. 889).

Avis de recrutement n° 2011-76 d'un Animateur au Service Social de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (p. 889).

Avis de recrutement n° 2011-79 d'une Secrétaire-Comptable au Service des Travaux Publics (p. 889).

---

### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Mise à la location d'un local à usage industriel dans l'immeuble «ZONE F», avenue Albert II (p. 890).

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 890).

---

### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Admission d'étudiants à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris (p. 890).

Bourses d'études - Année Universitaire 2011/2012 (p. 891).

---

### MAIRIE

Avis de vacance de cabine au Marché de Monte-Carlo (p. 891).

Avis de vacance d'emploi n° 2011-028 d'un poste d'Aide-Ouvrier professionnel à la Salle du Canton - Espace Polyvalent (p. 891).

Avis de vacance d'emploi n° 2011-029 de postes au Stade Nautique Rainier III dépendant du Service des Sports et des Etablissements Sportifs (p. 892).

---

### INFORMATIONS (p. 892).

---

### INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 893 à 922).

---



---

## ORDONNANCES SOUVERAINES

---

Ordonnance Souveraine n° 3.235 du 18 avril 2011 portant nomination d'un Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.937 du 20 octobre 2010 portant titularisation d'un Elève fonctionnaire ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 avril 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M<sup>lle</sup> Anaïs KEMBLINSKY, Elève fonctionnaire, est nommée en qualité de Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit avril deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.236 du 18 avril 2011 portant nomination d'un Inspecteur au Service des Prestations Médicales de l'Etat.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.528 du 23 septembre 2002 portant nomination d'une Archiviste au Service des Prestations Médicales de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 avril 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M<sup>me</sup> Anne LAVAGNA, épouse BALDONI, Archiviste au Service des Prestations Médicales de l'Etat, est nommée en qualité d'Inspecteur au sein de ce même Service, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit avril deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.248 du 5 mai 2011 portant nomination d'un membre du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.888 du 11 octobre 1962 instituant un Comité Supérieur d'Etudes Juridiques, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.252 du 11 mars 2004 portant nomination des membres du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques ;

Vu Notre ordonnance n° 2.975 du 2 novembre 2010 modifiant l'ordonnance souveraine n° 2.888 du 11 octobre 1962, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.976 du 2 novembre 2010 nommant le Président et le Vice-président du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 avril 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Maître Alberto PONTI-SIMONIS DI VALLERIO, Avocat au Barreau de Nice, est nommé membre du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques en remplacement de Monsieur Prosper WEIL, pour une durée de trois ans à compter de la présente ordonnance.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le cinq mai deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.249 du 5 mai 2011 portant nomination d'un Chef du Secrétariat de Direction à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.737 du 5 avril 2005 portant nomination d'un Responsable des Magazines au Centre de Presse ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 avril 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M<sup>me</sup> Valérie CAMPORA, épouse RAFFERMI, Responsable des Magazines au Centre de Presse, est nommée en qualité de Chef du Secrétariat de Direction à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 19 janvier 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le cinq mai deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.250 du 5 mai 2011 portant nomination et titularisation d'un Administrateur à l'Administration des Domaines.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-1619 du 25 mai 2010 plaçant une fonctionnaire en position de détachement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 avril 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M<sup>me</sup> Nada DJORDJEVIC, épouse LORENZI, Administrateur Juridique au Secrétariat Général de la Mairie, détachée de l'Administration Communale, est nommée et titularisée en qualité d'Administrateur à l'Administration des Domaines, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le cinq mai deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.251 du 5 mai 2011 portant nomination d'un Agent d'accueil qualifié au Service des Parkings Publics.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 89 du 7 juin 2005 portant nomination et titularisation d'un Agent d'accueil au Service des Parkings Publics ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 avril 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Marc RICHELMI, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics, est nommé en qualité d'Agent d'accueil qualifié au sein du même service.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le cinq mai deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.252 du 10 mai 2011 portant nomination de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S.E. M. Gilles TONELLI est nommé Notre Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix mai deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.253 du 10 mai 2011 portant nomination de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S.E. M. Gilles TONELLI est nommé Notre Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix mai deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.254 du 10 mai 2011 portant nomination d'un Consul honoraire de Monaco à Sao Paulo (Brésil).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953 portant organisation des consulats ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Marco PESSOA de QUEIROZ FALCAO est nommé Consul honoraire de Notre Principauté à Sao Paulo (Brésil).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix mai deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.255 du 10 mai 2011 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.017 du 1<sup>er</sup> juin 1984, modifiée, portant statut des militaires de la Force Publique ;

Vu Notre ordonnance n° 1.064 du 13 avril 2007 portant promotion au grade d'Adjudant à la Compagnie des Carabiniers de S.A.S. le Prince Souverain ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 mars 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Louis REY, Adjudant à la Compagnie des Carabiniers du Prince, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, avec effet du 6 mai 2011.

ART. 2.

L'honorariat est conféré à M. REY.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix mai deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Erratum à l'ordonnance souveraine n° 3.230 du 11 avril 2011 relative à la taxe sur la valeur ajoutée, publiée au Journal de Monaco du 22 avril 2011.*

Il fallait lire page 714 :

ART. 5.

Le dernier alinéa du b) du 3 de l'article 35 du même Code est abrogé.

Au lieu du dernier alinéa du b) du 2 de l'article 35 du même Code est abrogé.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

*Arrêté Ministériel n° 2011-251 du 29 avril 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Birmanie / le Myanmar.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-403 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant la Birmanie / le Myanmar ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 avril 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2008-403, susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf avril deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

ANNEXE DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N°2011-251  
DU 29 AVRIL 2011 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL  
N° 2008-403 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION  
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008  
RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDS METTANT  
EN ŒUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

Le texte figurant à l'annexe dudit arrêté est remplacé par le texte suivant :

«Annexe

Liste des membres du gouvernement de la Birmanie/du Myanmar et des personnes, entités et organismes associés à ces derniers, visés à l'article premier.

Notes relatives au tableau :

1. Les alias ou les variations orthographiques sont indiqués par les mentions «alias».
2. «d.d.n» signifie «date de naissance».
3. «l.d.n» signifie «lieu de naissance».
4. Sauf indication contraire, tous les passeports et cartes d'identités sont des documents de la Birmanie/du Myanmar.

A. ANCIEN CONSEIL D'ETAT POUR LA PAIX  
ET LE DÉVELOPPEMENT (SPDC)

#	Nom (et alias éventuels)	Information d'identification (fonction/titre, date et lieu de naissance, numéro de passeport/carte d'identité, époux/épouse ou fils/fille de ...)	sexe (M/F)
Ala	Généralissime Than Shwe	Président du SPCD, d.d.n. 2.2.1933	M
Alb	Kyaing Kyaing	Épouse du Généralissime Than Shwe	F
Alc	Thanda Shwe	Fille du Généralissime Than Shwe	F
Ald	Commandant Zaw Phyo Win	Époux de Thanda Shwe Directeur Adjoint, Section exportations, ministère du commerce	M
Ale	Khin Pyone Shwe	Fille du Généralissime Than Shwe	F

#	Nom (et alias éventuels)	Information d'identification (fonction/titre, date et lieu de naissance, numéro de passeport/carte d'identité, époux/épouse ou fils/fille de ...)	sexe (M/F)
Alf	Aye Aye Thit Shwe	Fille du Généralissime Than Shwe	F
Alg	Tun Naing Shwe alias Tun Tun Naing	Fils du Généralissime Than Shwe. Propriétaire de J and J company	M
Alh	Khin Thanda	Épouse de Tun Naing Shwe	F
Ali	Kyaing San Shwe	Fils du généralissime Than Shwe	M
Alj	Dr. Khin Win Sein	Épouse de Kyaing San Shwe	F
Alk	Thant Zaw Shwe alias Maung Maung	Fils du Généralissime Than Shwe	M
All	Dewar Shwe	Fille du Généralissime Than Shwe	F
Alm	Kyi Kyi Shwe alias Ma Aw	Fille du Généralissime Than Shwe	F
Aln	Lieutenant-colonel Nay Soe Maung	Mari de Kyi Kyi Shwe	M
Alo	Pho La Pyae alias "full moon" et Nay Shwe Thway Aung	Fils de kyi Kyi Shwe et Nay Soe Maung, directeur de Yadanabon Cybercity	M
A2a	Vice-généralissime Maung Aye	Vice-président du SPDC, d.d.n. 25.12.1937	M
A2b	Mya Mya San	Épouse du Vice-généralissime Maung Aye	F
A2c	Nandar Aye	Fille du généralissime Maung Aye, épouse du capitaine Pye Aung, Propriétaire de Queen Star Computer Co.	F
A3a	GCA Min Aung Hlaing	Ancien responsable du Bureau des opérations spéciales 2. Commandant en chef potentiel	M
A3b	Kyu Kyu hla	Épouse du GCA Min Aung Hlaing	F
A4a	Arnt Maung	Directeur général à la retraite, directeur des affaires religieuses	M

## B. COMMANDANTS REGIONAUX

#	Nom	Informations d'identification (y compris région militaire)	sexe (M/F)
B1a	Gén. de brigade Tun Than	Ancienne 77e LID, Bago, Commandement de Yangon – Mingalardon (région de Yangon)	M
B2a	Gén. de brigade Ye Aung	Commandement central – Mandalay (région de Mandalay)	M
B3a	Gén. de brigade Soe Lwin	Commandement du nord-ouest – Sagaing (région de Mandalay)	M
B4a	Gén. de brigade Zayar Aung alias Zeya Aung	Commandement du nord – Myitkyina (état du kachin)	M
B5a	Gén. de brigade Aung Kyaw Zaw	Ancienne 77e LID. Commandement du nord-est - Lashio (état du Nord-Chan)	M
B6a	Gén. de brigade Than Tun Oo	Commandement de la région du Triangle – Kentung (état du Chan oriental)	M
B7a	Gén. de brigade San Oo alias Hsan Oo	Commandement oriental – Taunggyi (état du Chan-sud)	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris région militaire)	sexe (M/F)
B8a	Gén. de brigade Tun Nay Lin	Ancien Recteur/commandant, Académie médicale des services de la défense. Commandement du sud-est - Mawlamyine (états de Mon et kayin)	M
B9a	Gén. de brigade Khin Maung Htay	Commandement de la région côtière - Myeik (région de Taintharyi)	M
B10a	Gén. de brigade Soe Htut	Commandement du sud - Taungoo (région de Bago et de Magwe)	M
B11a	Gén. de brigade Tin Maung Win	Commandement du sud-ouest - Bassein (région de Ayeeyarwady)	M
B12a	Gén. de brigade Soe Thein	Commandement occidental - An (états de Rakhine et de Chin)	M
B13a	Gén. de brigade Maung Maung Aye	Commandement de Nay Pyi Taw - Nay Pyi Taw	M
B14a	San San Yee	Épouse du Gén. de brigade Maung Maung Aye	F
B15a	Gén. de brigade Mya Tun Oo	Commandement du centre-est - Kunming (état de Chan)	M

## C. COMMANDANTS REGIONAUX ADJOINTS

#	Nom	Informations d'identification (y compris région militaire)	sexe (M/F)
C1a	Gén. de brigade Than Htut Aung	Centre	M
C1b	Moe Moe Nwe	Épouse de Gén. de brigade Than Htut Aung	F
C2a	Gén. de brigade Tin Maung Ohn	Nord-ouest	M
C3a	Gén. de brigade San Tun	Nord, d.d.n. 2.3.1951 Rangoon/Yangon	M
C3b	Tin Sein	Épouse du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 27.9.1950 Rangoon/Yangon	F
C3c	Ma Khin Ei Ei Tun	Fille du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 16.9.1979, directrice de la Ar Let Yone Co. Ltd	F
C3d	Min Thant	Fils du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 11.11.1982, Rangoon/Yangon, directeur de la Ar Let Yone Co. Ltd	M
C3e	Khin Mi Mi Tun	Fille du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. ; 25.11.1984, Rangoon/Yangon, directrice la Ar Let Yone Co. Ltd	F
C4a	Gén. de brigade Hla Myint	Nord-est	M
C4b	Su Su Hlaing	Épouse du Gén. de brigade Hla Myint	F
C5a	Gén. de brigade Wai Lin	Triangle	M
C6a	Gén. de brigade Chit oo	Est	M
C6b	Kyin Myaing	Épouse du Gén. de brigade Chit Oo	F
C7a	Gén. de brigade Win Myint	Commandant en second de la région sud	M
C7b	Mya Mya Aye	Épouse du Gén. de brigade Win Myint	F
C8a	Gén. de brigade Tint Swe	Sud-ouest	M
C8b	Khin Thuang	Épouse du Gén. de brigade Tint Swe	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris région militaire)	sexe (M/F)
C8c	Ye Min alias Ye Kyaw Swar Swe	Fils du Gén. de brigade Tint Swe	M
C8d	Su Mon Swe	Épouse de Ye Min	F
C9a	Gén. de brigade Tin Hlaing	Ouest	M
C9b	Hla Than Htay	Épouse du Gén. de brigade Tin Hlaing	F
C10a	Gén. de brigade Min Zaw	Nay Pyi Taw	M

## D. GOUVERNEMENT

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	sexe (M/F)
D1a	Thein Sein	Président et chef de l'exécutif de la République de L'Union du Myanmar. Ancien premier ministre. Ancien membre du SPDC. Ancien président du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP), d.d.n. 20.4.1945, Patheingyi	M
D2a	Khin Khin Win	Épouse de Thein Sein	F
D3a	Tin Aung Myint Oo	Vice-président de la République de l'Union du Myanmar. Ancien Premier secrétaire du SPDC. Ancien vice président du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP), d.d.n. ; 29.5.1950	M
D3b	Khin Saw Hnin	Épouse du GCA Thiha Thura Tin Aung Myint Oo	F
D3c	Capitaine Naing Lin Oo	Fils du GCA Thiha Thura Tin Aung Myint Oo	M
D3d	Hnin Yee Mon	Épouse du capitaine Naing Lin Oo	F
D5a	Gén. de division Hla Min	Ministre de la défense. Ancien Chef du Bureau des opérations spéciales 3. Ancien commandant de la région sud (division de Bago), d.d.n. 26.1.1958	M
D6a	GSC Ko Ko	Ministre de l'intérieur. Ancien Chef du bureau des opérations spéciales 3. (Pegu, Irrawaddy, Arakan), l.d.n. Mandalay. D.d.n. 10.3.1956	M
D6b	Sao Nwan Khun Sum	Épouse du GCA Ko Ko	F
D7a	Thein Htaik alias Hteik alias Htike	Ministre des Mines. Ancien inspecteur général militaire, d.d.n. 8.2.1952, l.d.n. Yangon	M
D8a	Thein htaik	Ministre des frontières et du développement industriel. Ancien ministre adjoint de la défense, l.d.n. Taunggyi, d.d.n. 7.9.1955	M
D8b	Myint Myint Khine	Épouse du Gén. de division Thein Htay	F
D9a	Soe Maung	Bureau du Président. Ancien juge-avocat général. Membre du Parlement (chambre basse), d.d.n. 20.12.1952, l.d.n. Yezagyo	M
D9b	Nang Phyu Phyu Aye	Épouse de Soe Maung	F
D10a	Aye Myint	Ministre de sciences et des technologies. Ancien ministre adjoint de la défense	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	sexe (M/F)
D11a	Soe Thein	Ministre de l'industrie 2. Membre du Parlement (chambre basse), l.d.n Yangon, d.d.n. 7.9.1949	M
D11b	Khin Aye kyin alias Aye Aye	Épouse de Soe Thein	F
D11c	Yimon Aye	Fille de Soe Thein d.d.n. 12.7.1980	F
D11d	Aye Chan	Fils de Soe Thein, d.d.n. 23.9.1973	M
D11e	Thida Aye	Fille de Soe Thein, d.d.n. 23.3.1979	F
D14a	Aung Min	Ministre des transports ferroviaires, Membre du Parlement (chambre basse), l.d.n. Yangon, d.d.n. 20.11.1949	M
D14b	Wai Wai Thar alias Wai Wai Tha	Épouse de Aung Min	F
D14c	Aye Min Aung	Fille de Aung Min	F
D14d	Htoo Char Aung	Fils de Aung Min	M
D15a	Khin Yi	Ministre de l'immigration et de la main-d'oeuvre. Ancien directeur général de la police du Myanmar, d.d.n. 29.12.1952, l.d.n. Myaung Mya	M
D15b	Khin May Soe	Épouse de Khin Yi	F
D16a	Myint Hlaing	Ministre de l'agriculture et de l'irrigation. Ancien Chef d'état-major (défense aérienne), l.d.n. Mogok, d.d.n. 13.8.1953	M
D17a	Thura Myint Maung	Ministre des affaires religieuses, l.d.n. Yesagyio, d.d.n. 19.1.1941	M
D17b	Aung kyaw Soe	Fils de Thura Myint maung	M
D17c	Su Su Sandi	Épouse de Aung kyaw Soe	F
D17d	Zin Myint Maung	Fille de Thura Myint Maung	F
D18a	Khin Maung Myint	Ministre de la construction. Ancien ministre de l'énergie électrique. 2. Membre du Parlement (chambre basse), l.d.n. Sagaing, d.d.n. 24.5.1951	M
D18b	Win Win Nu	épouse de Khin Maung Myint	F
D19a	Tin Naing Thein	Ministre de la planification nationale, de l'élevage et des pêches. Ancien ministre du commerce, ancien ministre adjoint des forêts. Membre du Parlement (chambre basse)	M
D19b	Aye Aye	Épouse de Tin Naing Thein	F
D20a	kyaw Swa kheing	Ministre de l'industrie 1. Ancien ministre adjoint de l'industrie 2	M
D20b	Khin Phyu Mar	Épouse de Kyaw Swa Khaing	F
D21a	Than Htay	Ministre de l'énergie. Ancien ministre adjoint de l'énergie. Membre du Parlement (chambre basse), l.d.n. Myanaung, d.d.n. 12.11.1954	M
D21b	Soe Wut Yi	Épouse de Than Htay	F
D23a	Zaw Min	Ministre de l'énergie électrique (1) Membre du Parlement (chambre basse), d.d.n 30.10.1951, l.d.n. Bago	M
D23b	Khin Mi Mi	Épouse de Zaw Min	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	sexe (M/F)
D24a	Khin Maung Soe	Ministre de l'énergie électrique (2)	
D25a	Hla Tun	Ministre des finances et de la planification. Ancien ministre des finances et des recettes fiscales. Membre du Parlement (chambre basse), d.d.n. 11.7.1951, l.d.n. Yangon	M
D25b	Khin than Win	Épouse de Hla Tun	F
D26a	Thein Nyunt	Bureau du Président/Elevage. Ancien ministre de la promotion des zones frontalières, des ethnies nationales et des questions de développement. Maire de Naypyidaw. Membre du Parlement (chambre basse), l.d.n. Maubin, d.d.n. 8.10.1948	M
D27a	Kyin Khaing alias Kyin Khine	Épouse de Thein Nyunt	F
D28a	(Wunna Kyaw Htin) Win Myint	Ministre du développement économique. Président de la Fédération des Chambres du commerce et de l'industrie de l'Union du Myanmar (UMFCCI), propriétaire de Shwe Nagar Min Co et propriétaire de Zyea Shwe Football Club. Nouvelle fonction : Membre du Parlement (chambre basse), l.d.n. Ye Oo, d.d.n. 21.4.1954	M
D30a	Kyaw Hsan	Ministre de l'information et de la culture. Membre du Parlement (chambre basse). Ancien membre du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP), l.d.n. Monywa, d.d.n ; 20.5.1948	M
D31b	Kyi Kyi Win	Épouse de Kyaw Hsan. Chef du service d'information de la Fédération de la condition féminine du Myanmar.	F
D32a	Win Tun	Ministre des forêts	M
D32b	Aung Kyi	Ministre du travail, de la protection sociale, des secours et de la réinstallation. Ancien ministre de l'emploi/du travail (nommé ministre des relations le 8.10.2007, chargé des relations avec Aung San Suu Kyi). Membre du Parlement (chambre basse), l.d.n. Yangon, d.d.l. 1.11.1946	M
D33b	Thet Thet Swe	Épouse de Aung Kyi	F
D34a	Ohn Myint	Minister des coopératives. Ancien ministre adjoint de l'agriculture et de l'irrigation	M
D34b	Thet War	Épouse de Ohn Myint	F
D35a	Thein Htun	Ministre des postes et des télécommunications	M
D36a	Nyan Htun Aung	Ministre des transports	M
D37a	Htay Oo	Ancien ministre de l'agriculture et de l'irrigation. Ancien secrétaire général de l'USDA. Ancien secrétaire général du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP), d.d.n. 20.1.1950, l.d.n. Hintada, passeport n° DM 105413, carte d'identité n° 10/Khatana (N) 009325	M
D37b	Ni Ni Win	Épouse de Htay Oo	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	sexe (M/F)
D37c	Thein Zaw Nyo	Fils cadet de Htay Oo	M
D38a	Tin Htut	Ancien ministre des coopératives. Membre du Parlement (chambre basse)	M
D38b	Tin Tin Nyunt	Épouse de Tin Htut	F
D39a	Khin Aung Myint	Ancien ministre de la culture. Membre du Parlement (chambre haute), Présidente de la chambre haute. Ancien membre du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP)	M
D39b	Khin Phylene	Épouse de Khin Aung Myint	F
D40a	Dr. Chan Nyein	Ancien ministre de l'éducation. Auparavant, ministre adjoint aux sciences et technologies. Ancien membre du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP). Membre du Parlement (chambre basse), d.d.n. 15.12.1944	M
D40b	Sandar Aung	Épouse du Dr. Chan Nyein	F
D41a	Lun Thi	Ancien ministre de l'énergie. Membre du Parlement (chambre basse), d.d.n. 18.7.1940	M
D41b	Khin Mar Aye	Épouse de Lun Thi	F
D41c	Mya Sein Aye	Fille de Lun Thi	F
D41d	Zin Maung Lun	Fils de Lun Thi	M
D41e	Zar Chi Ko	Épouse de Zin Maung Lun	F
D42a	Prof. Dr. Kyaw Myint	Ancien ministre de la santé. Membre du Parlement (Chambre basse), d.d.n. 1940	M
D42b	Nilar Thaw	Épouse du Prof. Dr. Kyaw Myint	F
D43a	Maung Oo	Ancien ministre de l'intérieur et ancien ministre de l'immigration et de la population. Membre du Parlement (Chambre basse), d.d.n. 1952	M
D43b	Nyunt Nyunt Oo	Épouse de Maung Oo	F
D44a	Maung Maung Swe	Ancien ministre de la protection sociale, des secours et de la réinstallation. Membre du Parlement (Chambre basse)	M
D44b	Tin Tin Nwe	Épouse de Maung Maung Swe	F
D44c	Ei Thet Thet Swe	Fille de Maung Maung Swe	F
D44d	Kaung Kyaw Swe	Fils de Maung Maung Swe	M
D45a	Aung Thauang	Ancien ministre de l'industrie I. Membre du Parlement (Chambre basse). Ancien membre du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP)	M
D45b	Kin Khin Yi	Épouse de Aung Thauang	F
D45c	Major Moe Aung	Fils de Aung Thauang	M
D45d	Dr. Aye Khaing Nyunt	Épouse du Commandant Moe Aung	F
D45e	Nay Aung	Fils de Aung Thauang, homme d'affaires, directeur exécutif, Aung Yee Phyo Co. Ltd (annexe III, IV, n°36) et directeur de IGE Co. Ltd (annexe III, IV, n°35)	M
D45f	Khin Moe Nyunt	Épouse de Nay Aung	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	sexe (M/F)
D45g	Major Pyi Aung alias Pye Aung	Fils de Aung Thauang (marié à A2c), directeur de IGE Co. Ltd	M
D45h	Khin Ngu Yi Phyo	Fille de Aung Thauang	F
D45i	Dr Thu Nanda Aung	Fille de Aung Thauang	F
D45j	Aye Myat Po Aung	Fille de Aung Thauang	F
D46a	Maung Maung Thein	Ancien ministre de l'élevage et des pêches. Membre du Parlement (Chambre basse)	M
D46b	Myint Myint Aye	Épouse de Maung Maung Thein	F
D46c	Min Thein alias Ko Pauk	Fils de Maung Maung Thein	M
D47a	Soe Tha	Ancien ministre de la planification nationale et développement économique. Membre du Parlement (Chambre basse), d.d.n. 7.11.1944	M
D47b	Kyu Kyu Win	Épouse de Soe Tha, d.d.n. 3.11.1949	F
D47c	Kyaw Myat Soe alias Aung Myat Soe	Fils de Soe Tha, d.d.n. 14.2.1973/7.10.1974, actuellement en Australie	M
D47d	Wei Wei Lay	Épouse de Kyaw Myat Soe, d.d.n. 12.9.1978/18.8.1975, actuellement en Australie	F
D47e	Aung Soe Tha	Fils de Soe Tha, d.d.n. 5.10.1980	M
D47f	Myat Myitzu Soe	Fille de Soe Tha, d.d.n. 14.2.1973	F
D47g	San Thida Soe	Fille de Soe Tha, d.d.n. 12.9.1978	F
D47h	Phone Myat Soe	Fils de Soe Tha, d.d.n. 3.3.1983	M
D48a	Thauang	Ancien ministre des sciences et des technologies. Membre du Parlement (Chambre basse), d.d.n. 6.7.1937, I.d.n. Kyaukse	M
D48b	May Kyi Sein	Épouse de Thauang	F
D48c	Aung Kyi	Fils de Thauang, d.d.n. 1971	M
D49a	Thura Aye Myint	Ancien ministre des sports. Membre du Parlement (Chambre basse)	M
D49b	Aye Aye	Épouse de Thura Aye Myint	F
D49c	Nay Linn	Fils de Thura Aye Myint	M
D50a	Thein Zaw	Ancien ministre des télécommunications, des postes et des télégraphes. Membre du Parlement (Chambre basse)	M
D50b	Mu Mu Win	Épouse de Thein Zaw	F
D51a	Thein Swe	Ancien ministre des transports, (auparavant : cabinet du premier ministre). Membre du Parlement (Chambre basse)	M
D51b	Mya Theingi	Épouse de Thein Swe	F
D52a	Soe Naing	Ancien ministre de l'hôtellerie et du tourisme. Membre du Parlement (Chambre basse)	M
D52b	Tin Tin Latt	Épouse de Soe Naing	F
D52c	Wut Yi Oo	Fille de Soe Naing	F
D52d	Capitaine Htun Zaw Win	Époux de Wut Yi Oo	M
D52e	Yin Thu Aye	Fille de Soe Naing	F
D52f	Yi Phone Zaw	Fils de Soe Naing	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	sexe (M/F)
D53a	Kyaw Thu	Président du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique, d.d.n. 15.8.1949	M
D53b	Lei Lei Kyi	Épouse de Kyaw Thu	F

## E. MINISTRES ADJOINTS

#	Nom	Informations d'identification (y compris région militaire)	sexe (M/F)
E1a	Gén. De division Kyaw Nyunt	Ministre adjoint de la défense	M
E2a	Colonel Aung Thaw	Ministre adjoint de la défense	M
E3a	Gén. de division Zaw Win	Ministre adjoint des frontières. Ancien commandant du bataillon Lon Htein base 3 Shwemyayar	M
E4a	Maung Myint	Ministre adjoint des affaires étrangères, d.d.n. 21.5.1958, l.d.n. Mandalay	M
E4b	Dr Khin Mya Win	d.d.n. 21.1.1956, épouse de Maung Myint	F
E9a	Win Than	Ministre adjoint des finances et des recettes fiscales	M
E14a	Tint Lwin	Ministre adjoint des communications, des postes et des télégraphes	M
E15a	Phone Swe	Ministre adjoint de la protection sociale, des secours et de la réinstallation. Ancien ministre adjoint de l'intérieur. Membre du Parlement (Chambre basse)	M
E15b	San San Wai	Épouse du Gén. de brigade Phone Swe	F
E16a	Than Tun	Ministre adjoint des coopératives	M
E17a	Myint Thein	Ministre adjoint de l'emploi. Ancien juge à la Cour suprême	M
E18a	Win Shein	Ministre adjoint des transports. Ancien commandant. Quartier général de la formation navale	M
E19a	Htay Aung	Ministre adjoint de l'hôtellerie et du tourisme	M
E20a	Thein Aung	Ministre adjoint de l'industrie 1	M
E22a	Thura U Thaug Lwing	Ministre adjoint des transports ferroviaires	M
E23a	Thant Shin	Ministre adjoint des transports ferroviaires	M
E27a	Aye Kyu	Ministre adjoint de l'éducation	M
E34a	Kyaw Kyaw Win	Ministre adjoint de l'immigration et de la population	M
E35a	Aye Myint Kyu	Ministre adjoint des sports	M
E36a	Han Sein	Ministre adjoint du développement industriel du Myanmar	M
E37a	Chan Maung	Ministre adjoint du développement industriel du Myanmar	M
E38a	Khin Maung Aye	Ministre adjoint de l'élevage et des pêches	M
E39	Kyaw Zan Myint	Ministre adjoint de l'intérieur	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris région militaire)	sexe (M/F)
E39a	Aung Tun	Ancien ministre adjoint du commerce. Membre du Parlement (Chambre basse) : Président de la commission des comptes publics	M
E40a	Myint Thein	Ancien ministre adjoint de la construction	M
E40b	Mya Than	Épouse de Myint Thein	F
E41a	Tint Swe	Ancien ministre adjoint de la construction, d.d.n. 7.11.1936	M
E42a	Aung Myo Min	Ancien ministre adjoint de l'éducation	M
E42b	Thazin Nwe	Épouse de Aung Myo Min	F
E42c	Si Thun Aung	Fils de Aung Myo Min	M
E43a	Myo Myint	Ancien ministre adjoint de l'énergie électrique 1. Membre du Parlement (Chambre haute)	M
E43b	Tin Tin Myint	Épouse de Myo Myint	F
E44a	Hla Thein Swe	Ancien ministre adjoint des finances et des recettes fiscales, d.d.n. 8.3.1957	M
E44b	Thida Win	Épouse de Hla Thein Swe	F
E45a	Win Myint	Ancien ministre adjoint de l'énergie électrique (2). Membre du Parlement (Chambre basse)	M
E45b	Tin Ma Ma Than	Épouse de Win Myint	F
E46a	Prof. Dr. Mya Oo	Ancien ministre adjoint de la santé. Membre du Parlement (Chambre haute), d.d.n. 25.1.1940	M
E46b	Tin Tin Mya	Épouse de Prof. Dr. Mya Oo	F
E46c	Dr. Tun Tun Oo	Fils du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 26.7.1965	M
E46d	Dr. Mya Thuzar	Fille du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 23.9.1971	F
E46e	Mya Thidar	Fille du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 10.6.1973	F
E46f	Mya Nandar	Fille du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 29.5.1976	F
E47a	Aye Myint Kyu	Ancien ministre adjoint de l'hôtellerie et du tourisme	M
E47b	Prof. Khin Swe Myint	Épouse de Aye Myint Kyu	F
E48a	Win Sein	Ancien ministre adjoint de l'immigration et de la population. Membre du Parlement (Chambre basse)	M
E48b	Wai Wai Linn	Épouse de Win Sein	F
E49a	Thein Tun	Ancien ministre adjoint de l'industrie 1 (Ministre adjoint supplémentaire)	M
E50a	Khin Maung Kyaw	Ancien ministre adjoint de l'industrie 2	M
E50b	Mi Mi Wai	Épouse de Khin Maung Kyaw	F
E51a	Kyaw Swa Khine alias Kyaw Swar Khaing alias kyaw Swa Khaing	Ancien ministre adjoint de l'industrie 2, l.d.n. Yangon, d.d.n. 28.2.1948	M
E51b	Khin Phyu Mar	Épouse de Kyaw Swa Khine	F
E52a	Tin Ngwe	Ancien ministre adjoint de la promotion des zones frontalières, des ethnies nationales et des questions de développement	M
E52b	Khin Mya Chit	Épouse de Tin Ngwe	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris région militaire)	sexe (M/F)
E53a	Thaung Lwin	Ancien ministre adjoint des transports ferroviaires	M
E53b	Dr. Yi Yi Htwe	Épouse de Thura Thaung Lwin	F
E54a	Aung Ko	Ancien ministre adjoint des affaires religieuses, USDA, membre du Comité exécutif central	M
E54b	Myint Myint Yee alias Yi Yi Myint	Épouse de Thura Aung Ko	F
E55a	Kyaw Soe	Ancien ministre adjoint des sciences et des technologies, d.d.n. 16.10.1944	M
E56a	Thurein Zaw	Ancien ministre adjoint de la planification nationale et du développement économique. Membre du Parlement (Chambre basse)	M
E56b	Tin Ohn Myint	Épouse de Thurein Zaw	F
E57a	Kyaw Myin	Ancien ministre adjoint de la protection sociale, des secours et de la réinstallation	M
E57b	Khin Nwe Nwe	Épouse de Kyaw Myin	F
E58a	Pe Than	Ancien ministre adjoint des transports ferroviaires	M
E58b	Cho Cho Tun	Épouse de Pe Than	F
E59a	Nyan Tun Aung	Ancien ministre adjoint des transports. Membre du Parlement (Chambre basse), l.d.n. Natogyi, d.d.n. 8.6.1948	M
E59b	Wai Wai	Épouse de Nyan Tun Aung	F
E60a	Dr. Paing Soe	Ancien ministre adjoint de la santé (ministre adjoint supplémentaire)	M
E60b	Khin Mar Swe	Épouse de Dr. Paing Soe	F
E61a	Thein Tun	Ancien ministre adjoint des postes et des télécommunications. Membre du Parlement (Chambre basse), l.d.n. Myaing, d.d.n. 5.12.1947	M
E61b	Mya Mya Win	Épouse de Thein Tun	F
E62a	Tin Tun Aung	Ancien ministre adjoint du travail	M

E. PREMIERS MINISTRES  
(CHIEF MINISTERS) DES ÉTATS/RÉGIONS

#	Nom (et alias éventuels)	Information d'identification (fonction/titre, date et lieu de naissance, numéro de passeport/carte d'identité, époux/épouse ou fils/fille de ...)	sexe (M/F)
E64a	Thar Aye alias Tha Aye	Premier ministre (Chief Minister) de la région de Sagaing. Ancien responsable du bureau des opérations spéciales 1 (Kachin, Chin, Sagaing), d.d.n. 16.2.1945 (précédemment A11a)	M
E64b	Wai Wai Khaing alias Wei Wei Khaing	Épouse de Thar Aye	F
E64c	See Thu Aye	Fils de Thar Aye	M

#	Nom (et alias éventuels)	Information d'identification (fonction/titre, date et lieu de naissance, numéro de passeport/carte d'identité, époux/épouse ou fils/fille de ...)	sexe (M/F)
E65a	Khin Zaw	Premier ministre (Chief Minister) de la région de Tanintharyi. Ancien responsable du Bureau des opérations spéciales 4 (Karen, Mon, Tenas serim), précédemment responsable du Bureau des opérations spéciales 6 depuis juin 2008 (précédemment G42a)	M
E65b	Khin Pyone Win	Épouse de Khin Zaw	F
E65c	Kyi Tha Khin Zaw	Fils de Khin Zaw	M
E65d	Su Khin Zaw	Fille de Khin Zaw	F
E66a	Myint Swe	Ancien responsable du Bureau des opérations spéciales 5 (Rangoon/Yangon). Premier ministre (Chief Minister) de la région de Yangon	M
E66b	Khin Thet Htay	Épouse de Myint Swe	F
E67a	Gén. de brigade Zaw Min	Premier ministre (Chief Minister) de l'État de Karen	M
E67b	Nyunt Nyunt Wai	Épouse du Gén. de brigade Zaw Min	F
E68a	Hone Ngaing alias Hon Ngai	Premier ministre (Chief Minister) de l'État de Chin	M
E68b	Wah Wah	Épouse du Gén. de brigade Hone Ngaing alias Hon Ngai	F
E69a	Nyan Win	Ancien ministre des affaires étrangères, anciennement Commandant de l'entraînement des forces armées, d.d.n. 22.1.1953, nouvelle fonction : membre du Parlement (Chambre basse). Premier ministre (Chief Minister) de la région de Bago	M
E69b	Myint Myint Soe	Épouse de Nyan Win, d.d.n. 15.1.1953	F
E70a	Gén. de brigade Thein Aung	Premier ministre (Chief Minister) de la région d'Ayerarwaddy. Ancien ministre des forêts	M
E70b	Khin Htay Myint	Épouse du Gén. de brigade Thein Aung	F
E71a	Ohn Myint	Premier ministre (Chief Minister) de l'État de Mon. Ancien ministre des Mines	M
E71b	San San	Épouse de Ohn Myint	F
E71c	Thet Naing Oo	Fils de Ohn Myint	M
E71d	Min Thet Oo	Fils de Ohn Myint	M
E72a	Ye Myint	Premier ministre (Chief Minister) de la région de Mandalay. Ancien chef de la sécurité des affaires militaires	M
E72b	Myat Ngwe	Épouse de Ye Myint	F
E74	Khin Maung Oo alias U Bu Reh	Premier ministre (Chief Minister) de l'État de Kayah	M
E75a	Hla Maung Tin	Premier ministre (Chief Minister) de l'État de Rakhine	M
E76a	Sao Aung Myat	Premier ministre (Chief Minister) de l'État de Chan	M
E77a	Phone Maw Shwe	Premier ministre (Chief Minister) de la région de Magway	M

## F. AUTRES AUTORITES LIEES AU SECTEUR DU TOURISME

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
F1a	Hla Htay	Directeur général à la direction de l'hôtellerie et du tourisme (directeur exécutif des services d'hôtellerie et de tourisme du Myanmar jusqu'en août 2004)	M
F2a	Tin Maung Shwe	Directeur général adjoint, direction de l'hôtellerie et du tourisme	M
F3a	Soe Thein	Directeur exécutif des services d'hôtellerie et de tourisme du Myanmar depuis octobre 2004 (précédemment Responsable général)	M
F4a	Khin Maung Soe	Directeur	M
F5a	Tint Swe	Directeur	M
F6a	LTL-Col Yan Naing	Directeur, ministère de l'hôtellerie et du tourisme	M
F7a	Kyi Kyi Aye	Directeur de la promotion du tourisme, ministère de l'hôtellerie et du tourisme	F

## G. HAUTS RESPONSABLES MILITAIRES

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
G1a	Gén. de division Hla Shwe	Adjudant-général adjoint	M
G2a	Gén. de brigade Than Htut	Ancien 11 <sup>e</sup> LID. «Provost General»	M
G3a	GCA Kyaw Swe	Ancien commandant régional du sud-ouest (Division Irrawadd) et ministre régional sans portefeuille. Chef de la sécurité des affaires militaires	M
G3b	Win Win Maw	Épouse du GCA Kyaw Swe	F
G4a	Gén. de division Saw Hla	Ancien «Provost Marshab»	M
G4b	Cho Cho Maw	Épouse du Gén. de division Saw Hla	F
G5a	Gén. de division Htin Aung Kyaw	Intendant général adjoint	M
G5b	Khin Khin Maw	Épouse du Gén. de division Htin Aung Kyaw	F
G6a	Lun Maung	Contrôleur général de l'Union	M
G6b	May Mya Sein	Épouse du GCA Lun Maung	F
G7a	Gén. de division Nay Win	Assistant personnel du président du SPDC	M
G8a	Gén. de division Hsan Hsint	Ancien Général chargé des recrutements	M
G8b	Khin Ma Lay	Épouse du Gén. de division Hsan Hsint	F
G8c	Okkar San Sint	Fils du Gén. de division Hsan Hsint	M
G9a	Gén. de division Hla Aung Thein	Commandant de camp, Yangon	M
G9b	Amy Khaing	Épouse du Gén. de division Hla Aung Thein	F
G10a	Gén. de brigade Hla Myint Shwe	Commandant, Collège national de la défense	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
G11a	Gén. de division Mya Win	Commandant, Collège national de la défense. Directeur de l'artillerie et des blindés, membre du Conseil de l'UMEHL	M
G12a	Gén. de division Nay Lin	Directeur des relations publiques et de la guerre psychologique	M
G13a	Gén. de brigade TunTun Oo	Directeur des relations publiques et de la guerre psychologique	M
G14a	Gén. de division Thein Tun	Directeur des transmissions ; membre du Comité de gestion convoquant la convention nationale	M
G15a	Gén. de division Than Htay	Directeur des fournitures militaires et des transports	M
G15b	Nwe Nwe Win	Épouse du Gén. de division Than Htay	F
G16a	Gén. de division Khin Maung Tint	Directeur des imprimeries de sécurité	M
G17a	Gén. de division Sein Lin	Directeur du matériel	M
G18a	Gén. de division Kyi Win	Directeur de l'artillerie et des blindés, administrateur de l'UMEHL	M
G18b	Khin Mya Mon	Épouse du Gén. de division Kyi Win	F
G19a	Gén. de division Tin Tun	Directeur du génie militaire	M
G19b	Khin Myint Wai	Épouse du Gén. de division Tin Tun	F
G20a	Gén. de division Aung Thein	Directeur de la réinstallation	M
G20b	Htwe Yi alias Htwe Htwe Yi	Épouse du Gén. de division Aung Thein	F
G21a	Gén. de brigade Than Maung	Commandant adjoint, Collège national de la défense	M
G22a	Gén. de brigade Win Myint	Recteur de la DSTA	M
G23a	Gén. de division Sein Win	Chef d'état-major (défense aérienne)	M
G24a	Gén. de brigade Than Sein	Commandant de l'hôpital des services de la défense, Mingaladon, d.d.n. 1.2.1946, l.d.n. Bago	M
G24b	Rosy Mya Than	Épouse du Gén. de brigade Than Sein	F
G25a	Gén. de brigade Win Than	Directeur exécutif de Union of Myanmar Economic Holdings. Ancien directeur des achats	M
G26a	Gén. de brigade Than Maung	Directeur des milices populaires et des forces frontalières	M
G27a	Gén. de division Khin Maung Win	Directeur de l'industrie de la défense	M
G28a	Gén. de brigade Win Aung	Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique	M
G29a	Gén. De brigade Soe Oo	Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique	M
G30a	Gén. De brigade Nyi Tun alias Nyi Htun	Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique	M
G31a	Gén. de brigade Kyaw Aung	Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique	M
G32b	Khin Thant Sin	Épouse du GCA Myint Hlaing	F
G32c	Hnin Nandar Hlaing	Fille du GCA Myint Hlaing	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
G32d	Thant Sin Hlaing	Fils du GCA Myint Hlaing	M
G33a	Gén. de division Mya Win	Directeur de l'artillerie, ministère de la défense	M
G34a	Gén. de division Tin Soe	Directeur des véhicules blindés, ministère de la défense	M
G35a	Gén. de division Than Aung	Directeur, ministère de la défense, direction du personnel médical	M
G36a	Gén. de division Ngwe Thein	Ministère de la défense	M
G37a	Col Thant Shin	Directeur général du Cabinet du Premier ministre	M
G38a	GCA Thura Myint Aung	Adjudant général (promu du commandement régional de la division du sud-ouest)	M
G39a	Gén. de division Maung Shein	anciennement inspecteur des des services de la défense et contrôleur général	M
G40a	Gén. de division Tha Aye	Ministère de la défense	M
G41a	Colonel Myat Thu	Commandant de la région militaire de Rangoon 1 (Rangoon nord)	M
G42a	Colonel Nay Myo	Commandant de la région militaire 2 (Rangoon sud)	M
G43a	Colonel Tin Hsan	Commandant de la région militaire 3 (Rangoon ouest)	M
G44a	Colonel Khin Maung Htun	Commandant de la région militaire 4 (Rangoon sud)	M
G45a	Colonel Tint Wai	Commandant du contrôle des opérations Commandement n°4 (Mawbi)	M
G46a	San Nyunt	Commandant de l'unité de soutien militaire n°2 des affaires de sécurité militaire	M
G47a	Gén. de division Win Hsan	Directeur des achats	M
G48a	Major Mya Thaug	Commandant du bataillon Lon Htein, base 5, Mawbi	M
G49a	Major Aung San Win	Commandant de bataillon Lon Htien, base 7, Circonscription de Thanlyin	M
G50a	Gén. de division Khin Aung Myint	Ancien chef d'état-major (forces aériennes)	M
G51a	Gén. de division Hla Htay Win	Commandant de l'entraînement des forces armées, depuis 23.6.2008. Propriétaire de Htay Co. (exploitation forestière et bois)	M
G52a	Mar Mar Wai	Épouse du Gén. de division Hla Htay Win	F
G53a	GCA Ohn Myint	Responsable du Bureau des opérations spéciales 6 (Naypidaw et Mandalay) depuis mai 2009	M
G53b	Nu Nu Swe	Épouse du GCA Ohn Myint	F
G53c	Kyaw Thiha alias Kyaw Thura	Fils du GCA Ohn Myint	M
G53d	Nwe Ei Ei Zin	Épouse de Kyaw Thiha	F
G54a	Gén. de division Win Myint	Général chargé des recrutements. Ancien Commandant régional de Rangoon (Yangon)	M
G54b	Kyin Myaing	Épouse du Gén. de division Win Myint	F
G55a	GCA Yar Pyae alias Ya Pyae, Ya Pye, Ya Pyrit, Yar Pye et Yar Pyrit	Juge. Avocat général. Ancien Commandant régional de l'est (Etat de Chan sud)	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
G55b	Thinzar Win Sein	Épouse du GCA Yar Pyae alias, Ya Pyae, Ya Pye, Ya Pyrit, Yar Pye et Yar Pyrit	F
G56a	GCA Thaug Aye	Inspecteur général des services de la défense. Ancien Commandant régional de l'ouest (Etat de Rakhine)	M
G56b	Thin Myo Aung	Épouse du GCA Thaug Aye	F
G57a	GCA Khin Zaw Oo	Ancien Commandant des régions côtières (Division Tanintharyi). Adjudant-Général et Président de l'UMEHL, d.d.n. 24.6.1951	M
G58a	GCA Kyaw Phyto	Chef de l'inspection des services de la défense et Contrôleur général. Ancien Commandant de la région du Triangle (Etat de Chan Est)	M
G59a	Gén. de division Wai Lwin	«Quartermaster General» (Intendant général). Ancien Commandant régional (Nay Pyi Daw)	M
G59b	Swe Swe Oo	Épouse du Gén. de division Wai Lwin	F
G59c	Wai Phyto Aung	Fils du Gén. de division Wai Lwin	M
G59d	Oanmar Kyaw Tun alias Ohnmar Kyaw Tun	Épouse de Wai Phyto Aung	F
G59e	Wai Phyto	Fils du Gén. de division Wai Lwin	M
G59f	Lwin Yamin	Fille du Gén. de division Wai Lwin	F

*Marine*

G60a	Vice-Amiral Nyan Tun	Commandant en chef (marine)	M
G60b	Khin Aye Myint	Épouse de Nyan Tun	F
G61a	Commodore Gén. de brigade Thura Thet Swe	Commandant, commandement de la région navale de Tanintharyi	M
G62a	Commodore Myint Lwin	Commandant, commandement de la région navale de l'Irrawady	M

*Forces aériennes*

G63a	GCA Myat Hein	Commandant en chef (forces aériennes)	M
G63b	Htwe Htwe Nyunt	Épouse du GCA Myat Hein	F
G64a	Gén. de brigade Ye Chit Pe	Personnel du Commandant en chef des forces aériennes, Mingaladon	M
G65a	Gén. de brigade Khin Maung Tin	Commandant de l'Ecole de formation aérienne de Chande, Meiktila	M
G66a	Gén. de brigade Zin Yaw	Commandant de la base aérienne de Pathein, Chef d'état-major (forces aériennes), administrateur de l'UMEHL	M
G66b	Khin Thiri	Épouse du Gén. de brigade Zin Yaw	F
G66c	Zin Mon Aye	Fille du Gén. de brigade Zin Yaw, d.d.n. 26.3.1985	F
G66d	Htet Aung	Fils du Gén. de brigade Zin Yaw, d.d.n. 9.7.1988	M

*Divisions d'infanterie légère (LID)*

G67a	Gén. de brigade Kyaw Htoo Lwin	33 <sup>e</sup> LID, Sagaing	M
G68a	Gén. de brigade Taut Tun	44 <sup>e</sup> LID	M
G69a	Gén. de brigade Aye Khin	55 <sup>e</sup> LID, Lalaw	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
G70a	Gén. de brigade San Myint	66 <sup>e</sup> LID, Pyi	M
G71a	Gén. de brigade Aung Kyaw Hla	88 <sup>e</sup> LID, Magwe	M
G72a	Gén. de brigade Tin Oo Lwin	99 <sup>e</sup> LID, Meiktila	M
G73a	Gén. de brigade Sein Win	101 <sup>e</sup> LID, Pakokku	M
G74a	Colonel Than Han	66 <sup>e</sup> LID	M
G75a	Lieutenant-colonel Htwe Hla	66 <sup>e</sup> LID	M
G76a	Lieutenant-colonel Han Nyunt	66 <sup>e</sup> LID	M
G77a	Colonel Ohn Myint	77 <sup>e</sup> LID	M
G78a	Major Hla Phyoo	77 <sup>e</sup> LID	M
G79a	Colonel Myat Thu	Commandement tactique 11 <sup>e</sup> LID	M
G80a	Colonel Htein Lin	Commandement tactique 11 <sup>e</sup> LID	M
G81a	Lieutenant-colonel Tun Hla Aung	Commandement tactique 11 <sup>e</sup> LID	M
G82a	Colonel Aung Tun	66 <sup>e</sup> Brigade	M
G83a	Capitaine Thein Han	66 <sup>e</sup> Brigade	M
G83b	Hnin Wutyi Aung	Épouse du capitaine Thein Han	F
G84a	Lieutenant-colonel Mya Win	Commandement tactique 77 <sup>e</sup> LID	M
G85a	Colonel Win Te	Commandement tactique 77 <sup>e</sup> LID	M
G86a	Colonel Soe Htway	Commandement tactique 77 <sup>e</sup> LID	M
G87a	Lieutenant-colonel Tun Aye	Commandant du 702 <sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère	M
G88a	Nyan Myint Kyaw	Commandant du 281 <sup>e</sup> bataillon d'infanterie (Commune de Mongyang, est de l'Etat de Chan)	M

*Autres généraux de brigade*

G89a	Gén. de brigade Htein Win	Poste de Taikkyi	M
G90a	Gén. de brigade Kyaw Oo Lwin	Commandant du poste de Kalay	M
G91a	Gén. de brigade Khin Zaw Win	Poste de Khamaukyi	M
G92a	Gén. de brigade Kyaw Aung	MR sud, Commandant du poste de Toungoo	M
G93a	Gén. du brigade Myint Hein	MOC – 3, poste de Mogaung	M
G94a	Gén. de brigade Tin Ngwe	Ministère de la défense	M
G95a	Gén. de brigade de Myo Lwin	MOC – 7, poste de Pekon	M
G96a	Gén. de brigade Myint Soe	MOC – 5, poste de Taungup	M
G97a	Gén. de brigade Myint Aye	MOC – 9, pose de Kyauktaw	M
G98a	Gén. de brigade Nyunt Hlaing	MOC – 17, poste de Mong Pan	M
G99a	Gén. de brigade Ohn Myint	Etat de Mon, membre de la CEC de l'USDA	M
G100a	Gén. de brigade Soe Nwe	MOC – 21, poste de Bhamo	M
G101a	Gén. de brigade Than Tun	Commandant du poste de Kyaukpadaung	M
G102a	Gén. de brigade Than Tun Aung	Commandement régional des opérations (ROC) Sittwe	M
G103a	Gén. de brigade Thet Naing	Commandant du poste de Aungban	M
G104a	Gén. de brigade Thein Hteil	MOC – 13, poste de Bokpyin	M
G105a	Gén. de brigade Thura Myint Thein	Commandement des opérations tactiques de Namhsan, actuellement directeur exécutif de Myanmar Economic Corporation (MEC)	M
G106a	Gén. de brigade Win Aung	Commandant du poste de Mong Hsat	M
G107a	Gén. de brigade Myo Tint	Officier en service spécial, ministère des transports	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
G108a	Gén. de brigade Thura Sein Thuang	Officier en service spécial, ministère de la protection sociale	M
G109a	Gén. de brigade Phone Zaw Han	Maire de Mandalay depuis février 2005 et président du comité de développement de la ville de Mandalay, anciennement commandant de Kyaukme	M
G109b	Moe Thidar	Épouse du Gén. de brigade Phone Zaw Han	F
G110a	Gén. de brigade Win Myint	Commandant du poste de Pynmana	M
G111a	Gén. de brigade Kaw Swe	Commandant du poste de Pyin Oo Lwin	M
G112a	Gén. de brigade Soe Win	Commandant du poste de Bahtoo	M
G113a	Gén. de division Thein Htay	Ancien Chef adjoint de la production des armes de guerre, Ministère de la défense, nouvelle fonction : Directeur des industries de défense	M
G114a	Gén. de brigade Myint Soe	Commandant du poste de Rangoon	M
G115a	Gén. de brigade yo Myint Thein	Commandant, Hôpital des services de la défense de Pyin Oo Lwin	M
G116a	Gén. de brigade Sein Myint	Ancien président du Conseil pour la paix et le développement de la division de Bago (Pegu)	M
G117a	Gén. de brigade Hong Ngai (Ngaing)	Président du Conseil pour la paix et le développement de l'Etat de Chin	M
G118a	Gén. de brigade Win Myint	Ancien président du Conseil pour la paix et le développement de l'Etat de Kayah	M

*Bureaux des opérations spéciales*

G119a	GCA Mint Soe	Responsable du Bureau des opérations spéciales 1. Ancien commandant régional du nord-ouest (Division Sagaing) et ministre régional sans portefeuille	M
G120a	GCA Aung Than Htut	Responsable du Bureau des opérations spéciales 2. Ancien commandant régional du nord-est [Etat de Chan (nord)]	M
G120b	Cherry	Épouse du GCA Aung Than Htut	F
G121a	GCA Thet Naing Win	Responsable du Bureau des opérations spéciales 4. Ancien commandant régional du sud-est (Etat de Mon)	M
G122a	GCA Tin Ngwe	Responsable du bureau des opérations spéciales 5. Ancien commandant régional Centre (Division de Mandalay)	M
G122b	Khin Thida	Épouse du Gén. de division Tin Ngwe	F
G123a	GCA Soe Win	Responsable du Bureau des opérations spéciales 6. Ancien commandant régional Nord (Etat de Kachin)	M
G123b	Than Than Nwe	Épouse du GCA Soe Win	F

H. OFFICIERS MILITAIRES  
DIRIGEANT DES PRISONS ET LA POLICE

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
H1a	Gén. de brigade Kyaw Kyaw Tun	Directeur général de la police de Myanmar. Ancien commandant régional adjoint de Rangoon (Yangon)	M
H1b	Khin May Soe	Épouse du Gén. de brigade Kyaw Kyaw Tun	F
H2a	Zaw Win	Directeur général du département des prisons (ministère de l'intérieur) depuis août 2004, anciennement directeur général adjoint de la police de Myanmar, et ancien général de brigade. Ancien militaire.	M
H2b	Nwe Ni San	Épouse de Zaw Win	F
H3a	Aung Saw Win	Directeur général, Bureau des enquêtes spéciales	M
H4a	Gén. de brigade de police Khin Maung Si	Chef d'Etat-major de la police	M
H5a	Lieutenant-colonel Tin Thaw	Commandant de l'Institut technique gouvernemental	M
H6a	Maung Maung Oo	Chef de l'équipe chargée des interrogatoires relevant des affaires de sécurité militaire à la prison d'Insein	M
H7a	Myo Aung	Directeur des centres de détention de Rangoon	M
H8a	Gén. de brigade de police Zaw Win	Directeur adjoint de la police	M
H9a	Lieutenant-colonel de police Zaw Min Aung	Section spéciale	M

Ia. ANCIENNE «UNION SOLIDARITY AND DEVELOPMENT ASSOCIATION» (USDA)

(anciens hauts responsables de l'USDA  
qui ne sont mentionnés nulle part ailleurs)

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
I1a	Aung Thein Lin alias Aung Thein Lynn	Maire de Yangon et président du comité de développement de la ville de Yangon (Secrétaire). Ancien membre du Comité exécutif central de l'USDA et ancien membre du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP) Membre du parlement d.d.n. 1952	M
I1b	Khin San Nwe	Épouse de Aung Thein Lin	F
I1c	Thidar Myo	Fille de Aung Thein Lin	F
I2a	Colonel Maung Par alias Maung Pa	Vice-maire de la ville de Yangon. Développement I. Ancien membre du Comité exécutif Central I	M
I2b	Khin Nyunt Myaing	Épouse du Colonel Maung Par	F
I2c	Naing Win Par	Fils du Colonel Maung Par	M
I3a	Nyan Tun Aung	Ancien membre du Comité exécutif central	M
I4a	Aye Myint	Ancien membre du comité exécutif de la ville de Rangoon	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
I5a	Tin Hlaing	Ancien membre du comité exécutif de la ville de Rangoon	M
I6a	Soe Nyunt	Ancien officier d'Etat-major, Division de Yangon est	M
I7a	Chit Ko Ko	Ancien président du Conseil pour la paix et le développement dans la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I8a	Soe Hlaing Oo	Ancien secrétaire du Conseil pour la paix et le développement dans la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I9a	Capitaine Kan Win	Ancien chef des forces de police de la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I10a	That Zin Thein	Ancien chef du Comité pour les affaires de développement de la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I11a	Khin Maung Myint	Ancien chef du département de l'immigration et de la population de Mingala Taungnyunt	M
I12a	Zaw Lin	Ancien secrétaire de l'USDA pour la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I13a	Win Hlaing	Co-secrétaire de l'USDA pour la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I14a	San San Kyaw	Ancien officier d'Etat-major du département d'information et de relations publiques du ministère de l'information dans la circonscription de Mingala Taungnyunt	F
I15a	GCA Myint Hlaing	Ministère de la défense et ancien membre de l'USDA	M

I.b UNION SOLIDARITY AND DEVELOPMENT PARTY (USDP)

(d'autres dirigeants de l'USDP sont mentionnés dans d'autres rubriques)

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
I16a	Thura Shwe Mann	Vice-président du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP). Ancien chef d'Etat-major du SPDC, coordonnateur des opérations spéciales, d.d.n. 11.7.1947. Membre du Parlement (Chambre basse), Président de la Chambre basse.	M
I16b	Hin Lay Thet	Épouse du Général Thura Shwe Mann	F
I16c	Aung Thet Mann alias Shwe Mann Ko Ko	Fils de Thura Shwe Mann, Ayeya Shew War (Wah) Company, 5, Pyay Road, Hlaing Township, Yangon et copropriétaire de RedLink Communications Co. Ltd, N° 20, Building B, Mya Yeik Nyo Royal Hotel, Pa-Le Road, Bahan Township, Yangon d.d.n. 19.6.1977	M
I16d	Khin Hnin Thandar	Épouse de Aung Thet Mann	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	sexe (M/F)
I16e	Toe Naing Mann	Fils de Thura Shew Mann, d.d.n. 29.6.1978 . Propriétaire de Global NET and Red Link Communications Co. Ltd, N° 20, Building B, Mya Yeik Nyo Royal Hotel, Pa-Le Road, Bahan Township, Yangon, Fournisseur d'accès à Internet	M
I16f	Zay Zin Latt	Épouse de Toe Naing Mann, Fille de Khin Shwe, d.d.n. 24.3.1981	F
I17a	Tin Aye	Vice-président du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP). Président de la commission électorale. Ancien responsable des services du matériel militaire et ancien président de l'UMEHL.	M
I17b	Kyi Kyi Ohn	Épouse de Tin Aye	F
I17c	Zaw Min Aye	Fils de Tin Aye	M

J. PERSONNES TIRANT PROFIT DES POLITIQUES  
ECONOMIQUES DU GOUVERNEMENT  
ET AUTRES PERSONNES ASSOCIES AU REGIME

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	sexe (M/F)
J1a	Tay Za	Directeur exécutif, Htoo Trading Co. (Annexe III, IV, n° 1) ; Htoo Construction Co., d.d.n. 18.7.1964, carte d'identité n° MYGN 006415. Propriétaire du Yangon United Football Club, Père : Myint Swe (d.d.n. 6.11.1924) Mère : Ohn (d.d.n. 12.8.1934)	M
J1b	Thidar Zaw	Épouse de Tay Za ; d.d.n. 24.2.1964, carte d'identité n° KMYT 006865, Parents : M. Zaw Nyunt (décédé), M <sup>me</sup> Htoo (décédée)	F
J1c	Pye Phyto Tay Za	Fils de Tay Za, d.d.n. 29.1.1987	M
J1d	Ohn	Mère de Tay Za, d.d.n. 12.8.1934	F
J2a	Thiha	Frère de Tay Za, d.d.n. 24.6.1960. Directeur de Htoo Trading. Distributeur de London cigarettes (Myawadi Trading)	M
J2b	Shwe Shwe Lin	Épouse de Thiha	F
J3a	Aung Ko Win alias Saya Kyaung	Kanbawza Bank, également Myanmar Billion Group, Nilayoma Co. Ltd, Est Yoma Co. Ltd et agent de London Cigarettes dans les Etats du Chan et de Kayah, ainsi que propriétaire du club de football de Kanbawza	M
J3b	Nan Than Htwe alias Nan Than Htay	Épouse de Aung Ko Win	F
J3c	Nang Lang Kham alias Nan Lan Khan	Fille de Aung Ko Win, d.d.n. 1.6.1988	F
J4a	Tun Myint Naing alias Steven Law, Htun Myint Naing ou Htoon Myint Naing	Asia World Co. (Annexe III, IV, n° 26), d.d.n. 15.5.1958 ou 27.8.1960, propriétaire du club de football de Magaway	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	sexe (M/F)
J4b	Cecilia Ng, alias Ng Seng Hong, alias Seng Hong ou Ng Sor Hon	Épouse de Tun Myint Naing, Directrice générale de Golden Aaron Pte Ltd (Singapour)	F
J4c	Lo Hsing-han	Père de Tun Myint Naing alias Steven Law, d.d.n. 1938 ou 1935	M
J5a	Khin Shwe	Zaykabar Co. (Annexe III, IV, n° 14), d.d.n. 21.1.1952	M
J5b	San San Kywe	Épouse de Khin Shwe	F
J5c	Zay Thila	Fils de Khin Shwe, d.d.n. 1.1.1977, directeur général de Zaykabar Co. Ltd	M
J5d	Nandar Hlaing	Épouse de Zay Thiha	F
J6a	Htay Myint	Yuzana Co., (Annexe III, IV n°29) d.d.n. 6.2.1955, également Yuzana Supermarket, Yuzana Hotel (Annexe III, IV, n° 31), Yuzana Oil Palm Project et propriétaire du Southern Myanmar United Football Club	M
J6b	Aye Aye Maw	Épouse de Htay Myint, d.d.n. 17.11.1957	F
J6c	Win Myint	Frère de Htay Myint, d.d.n. 29.5.1952. Directeur de Yuzana Co.	M
J6d	Lay Myint	Frère de Htay Myint, d.d.n. 6.2.1955. Directeur de Yuzana Co.	M
J6e	Kyin Toe	Frère de Htay Myint, d.d.n. 29.4.1957. Directeur de Yuzana Co.	M
J6f	Zar Chi Htay	Fille de Htay Myint, directrice de Yuzana Co., d.d.n. 17.2.1981	F
J6g	Khin Htay Lin	Directeur de Yuzana Co., d.d.n. 14.4.1969	M
J7a	Kyaw Win	Shwe Thanlwin Trading Co. (Annexe III, IV, n° 15) (distributeurs exclusifs des pneus de la fabrique de Thaton, appartenant au ministère de l'industrie 2)	M
J7b	Nan Mauk Loung Sai alias Nang Mauk Lao Hsai	Épouse de Kyaw Win	F
J8a	Gén. de division (Retraité) Nyunt Tin	Ancien ministre de l'agriculture et de l'irrigation, retraité depuis septembre 2004	M
J8b	Khin Myo Oo	Épouse de Gén. de division (retraité) Nyunt Tin	F
J8c	Kyaw Myo Nyunt	Fils du Gén. de division (retraité) Nyunt Tin	M
J8d	Thu Thu Ei Han	Fille du Gén. de division (retraité) Nyunt Tin	F
J9a	Than Than Nwe	Épouse du Gén. Soe Win. Ancien premier ministre (décédé)	F
J9b	Nay Soe	Fils du Gén. Soe Win. Ancien premier ministre (décédé)	M
J9c	Theint Theint Soe	Fille du Gén. Soe Win. Ancien premier ministre (décédé)	F
J9d	Sabai Myaing	Épouse de Nay Soe	F
J9e	Htin Htut	Époux de Theint Theint Soe	M
J10a	Maung Maung Myint	Directeur général de Myangon Myint Co. Ltd (Annexe III, IV, n° 32)	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	sexe (M/F)
J11a	Maung Ko	Directeur, Htawara mining company (Annexe III, IV, n° 549)	M
J12a	Zaw Zaw alias Phoe Zaw	Directeur général de Max Myanmar (Annexe III, IV n° 16), d.d.n. 22.10.1966	M
J12b	Htay Htay Khine (Khaing)	Épouse de Zaw Zaw	F
J13a	Chit Kaing alias Chit Khine	Directeur général de Eden Group of companies (Annexe III, IV, n° 20) et propriétaire du Delta United Football Club	M
J14a	Maung Weik	Maung Weik & Co Ltd	M
J15a	Aung Htwe	Directeur général de Golden Flower Construction Company (Annexe III, IV, n° 22)	M
J16a	Kyaw Thein	Directeur associé de Htoo Trading (Annexe III, IV, n° 1) d.d.n. 25.10.1947	M
J17a	Kyaw Myint	Propriétaire de Golden Flower Co. Ltd (Annexe III, IV, n°22), 214 Warden Street, Lamadaw, Yangon	M
J18a	Nay Win Tun	Ruby Dragon Jade and Gems Co. Ltd (Annexe III, IV, n° 1155)	M
J19a	Aung Zaw Ye Myint	Propriétaire de Yegatun Construction Co. (Annexe III, IV, n° 41)	M
J20a	Eike (Eik) Htun alias Ayke Htun alias Aik Tun alias Patric Linn	d.d.n. 21.10.1948, l.d.n. Mongkai, Directeur général de Olympic Construction Co., de Shwe Taung Development Co. Ltd (584, 5F High Tech Tower Corner 7th Street et Strand Road Lanmadaw Township Yangon) et de Asia Wealth Bank	M
J20b	Sandar Tun	Fille de Eike Htun, d.d.n. 23.8.1974, Yangon	F
J20c	Aung Zaw Naing	Fils de Eike Htun	M
J20d	Mi Mi Khaing	Fils de Eike Htun	M
J21a	«Dagon» Win Aung	Dagon International Co. Ltd (Annexe III, IV, n° 33), d.d.n. 30.9.1953, l.d.n. Pyay, carte d'identité n° PRE 127435	M
J21b	Moe Mya Mya	Épouse de «Dagon» Win Aung, d.d.n. 28.8.1958, carte d'identité n° B/RGN 021998	F
J21c	Ei Hnin Pwint alias Christabelle Aung	Fille de «Dagon» Win Aung, d.d.n. 22.2.1981, Directrice du Palm Beach Resort de Ngwe Saung	F
J21d	Thurane Aung alias Christopher Aung, Thurein Aung	Fils de «Dagon» Win Aung, d.d.n. 23.7.1982	M
J21e	Ei Hnin Khine alias Christina Aung	Fille de «Dagon» Win Aung, d.d.n. 12.12.1983	F
J22a	Aung Myat alias Aung Myint	Mother Trading (Annexe III, IV, n° 39)	M
J23a	Win Lwin	Kyaw Tha Company (Annexe III, IV, n° 40)	M
J24a	Dr. Sai Sam Tun	Loi Hein Co., travaille en collaboration avec le ministère de l'industrie 1, propriétaire du club de football de Yadanabon	M
J25a	San San Yee (Yi)	Super One Group of Companies	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	sexe (M/F)
<i>Membre du corps judiciaire</i>			
J26a	Myint Kyine	Procureur du gouvernement, Cour du district Nord	M
J27a	Aung Toe	Ancien juge en chef	M
J28a	Aye Maung	Ancien procureur général	M
J29a	Thaung Nyunt	Conseiller juridique	M
J30a	Dr. Tun Shin	d.d.n. 2.10.1948. Ancien procureur général adjoint. Procureur général de l'Union	M
J31a	Tun Tun Oo alias Htun Htun Oo	Procureur général. Ancien procureur général adjoint	M
J32a	Tun Tun Oo	Juge en chef, Ancien adjoint du juge en chef	M
J33a	Thein Soe	Ancien adjoint du juge en chef. Membre de la Cour constitutionnelle de l'Union	M
J34a	Tin Aung Aye	Ancien juge à la Cour suprême. Membre de la Cour constitutionnelle de l'Union	M
J35a	Tin Aye	Juge à la Cour suprême	M
J36a	Chit Lwin	Juge à la Cour suprême	M
J37a	Juge Thaung Lwin	Tribunal de la circonscription de Kyauktada	M
J38a	Thaung Nyunt	Juge à la Cour du district nord ; également secrétaire du Comité de travail convoquant la convention nationale	M
J39a	Nyi Nyi Soe	Juge à la Cour du district ouest, Adresse : N° (39) Ni-Gyaw-Da Street (corner of Sake-Ta-Thu-Kha Street), Kyar-Kwet-Thit Ward, Tamway Township, Rangoon, Burma	M

## K. ENTREPRISES DETENUES PAR DES MILITAIRES

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	sexe (M/F)
<i>Personnes physiques</i>			
K1a	Gén. de division (retraité) Win Hlaing	Ancien Directeur général, Union of Myanmar Economic Holdings, Myaaddy Bank	M
K1b	Ma Ngeh	Fille du Gén. de division (retraité) Win Hlaing	F
K1c	Zaw Win Naing	Directeur général de la Kambawza (Kanbawza) Bank (Annexe III, IV, n° 13), Époux de Ma Ngeh (K1b), et neveu d'Aung Ko Win (J3a)	M
K1d	Win Htway Hlaing	Fils du Gén. de division (retraité) Win Hlaing, représentant pour la société KESCO	M
K2a	Colonel Myo Myint	Directeur général de la Union of Myanmar Economic Holding Ltd (UMEHL)	M
K2b	Khin Htay Htay	Épouse du Colonel Myo Myint	F
K3a	Colonel Ye Htut	Myanmar Economic Corporation (Annexe II, K23a)	M
K4a	Colonel Myint Aung	Directeur général, Myawaddy Trading Co. (Annexe II, K221). d.d.n. 11.8.1949	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	sexe (M/F)
K4b	Nu Nu Yee	Épouse de Myint Aung, technicienne de laboratoire, d.d.n. 11.11.1954	F
K4c	Thiha Aung	Fils de Myint Aung, employé par Schlumberger, d.d.n. 11.6.1982	M
K4d	Nay Linn Aung	Fils de Myint Aung, marin, d.d.n. 11.4.1981	M
K5a	Colonel Myo Myint	Directeur exécutif, Bandoola Transportation Co. (Annexe II, K22m)	M
K6a	Colonel (retraité) Thant Zin	Directeur exécutif, Myanmar Land and Development	M
K7a	Lieutenant-colonel (retraité) Maung Maung Aye	Directeur exécutif, Union of Myanmar economic holdings Ltd (UMEHL)	M
K8a	Colonel Aung San	Directeur exécutif, Hsinmin Cement Plant Construction Project (Annexe III, IV, n° 17)	M
K9a	Gén. de division Maung Nyo	Conseil d'administration, Union of Myanmar economic holdings Ltd (Annexe II, K22a)	M
K10a	Gén. de division Kyaw Win	Conseil d'administration, Union of Myanmar economic holdings Ltd (Annexe II, K22a)	M
K11a	Gén. de brigade Khin Aung Myint	Conseil d'administration, Union of Myanmar economic holdings Ltd (Annexe II, K22a)	M
K12a	Col. Nyun Tun (marine)	Conseil d'administration, Union of Myanmar economic holdings Ltd (Annexe II, K22a)	M
K13a	Col. Thein Htay (retraité)	Conseil d'administration, Union of Myanmar economic holdings Ltd (Annexe II, K22a)	M
K14a	Lieutenant-colonel Chit Swe (retraité)	Conseil d'administration, Union of Myanmar economic holdings Ltd (Annexe II, K22a)	M
K15a	Pyo Nyunt	Conseil d'administration, Union of Myanmar economic holdings Ltd (Annexe II, K22a)	M
K16a	Myint Kyine	Conseil d'administration, Union of Myanmar economic holdings Ltd (Annexe II, K22a)	M
K17a	Lieutenant-colonel Nay Wynn	Directeur exécutif département Myawaddy trading (Annexe II, K22l)	M

*Institutions financière gouvernementales*

K18a	Than Nyein	Gouverneur de la Banque centrale du Myanmar (relevant du ministère des finances)	M
K19a	Maung Maung Win	Vice-Gouverneur de la Banque centrale du Myanmar (relevant du ministère des finances)	M
K20a	Mya Than	Directeur exécutif par intérim, Myanmar Investment and Commercial Bank (MICB)	M
K21a	Soe Min	Directeur général de la MICB, Directeur exécutif, Myanmar Investment and Commercial Bank	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	sexe (M/F)
---	-----	---	------------

*Sociétés*

#	Nom	Adresse	Nom du directeur/propriétaire Information complémentaire	Date d'inscription
1. UNION OF MYANMAR ECONOMIC HOLDINGS LTD. (UMEHL) alias UNION OF MYANMA ECONOMIC HOLDINGS LTD.				
K22a	Union of Myanmar Economic Holdings Ltd. Alias Union of Myanma Economic Holdings Ltd. (UMEHL)	189/191 Mahabandoola Road Corner of 50th Street Yangon	Ancien président : GCA Tin Aye (actuellement président de la commission électorale). Nouveau président : GCA Khin Zaw Oo. Directeur exécutif : Gén. de division Win Than (Annexe II, G25a)	13.8.2009
A. ENTREPRISES MANUFACTURIERES				
K22b	Myanmar Ruby Enterprise alias Mayanma Ruby Enterprise	24/26, 2ND fl, Sule Pagoda Road, Yangon (Midway Bank Building)		13.8.2009
K22c	Myanmar Imperial Jade Co. Ltd alias Myanma Imperial Jade Co.	Ltd 24/26, 2ND fl, Sule Pagoda Road, Yangon (Midway Bank Building)		13.8.2009
K22d	Myanmar Rubber Wood Co. Ltd alias Myanma Rubber Wood Co. Ltd			13.8.2009
K22e	Myanmar Pineapple Juice Production alias Myanma Pineapple Juice Production			13.8.2009
K22f	Myawaddy Clean Drinking Water Service	4/A, N° 3 Main Road Mingalardon Tsp Yangon		13.8.2009
K22g	Sin Min (King Elephants) Cement Factory (Kyaukse)	189/191 Mahabandoola Road Corner of 50th Street, Yangon	Colonel (retraité) Maung Maung Aye (Annexe II, K7a), Directeur exécutif	13.8.2009
K22h	Tailoring Shop Service			13.8.2009
K22i	Ngwe Pin Le (Silver Sea) Livestock Breeding And Fishery Co.	1093, Shwe Taung Gyar Street, Industrial Zone II, Ward 63, South Dagon Tsp, Yangon		13.8.2009
K22j	Granite Tile Factory (Kyaikto)	189/191 Mahabandoola Road, Corner of 50th Street Yangon		13.8.2009
K22k	Soap Factory (Paung)	189/191 Mahabandoola Road, Corner of 50th Street Yangon	Colonel Myint Aung (Annexe II, K4a) Directeur exécutif	13.8.2009
B. SOCIETES COMMERCIALES				
K22l	Myawaddy Trading Ltd	189/191 Mahabandoola Road, Corner of 50th Street Yangon	Colonel Myint Aung (Annexe II, K4a) Directeur exécutif	13.8.2009
C. SOCIETES DE SERVICES				
K22m	Bandoola Transportation Co. Ltd	399, Thiri Mingalar Road, Insein Tsp, Yangon and/or Parami Road, South Okkalapa, Yangon	Colonel Myo Myint (Annexe II, K4a), directeur exécutif	13.8.2009
K22n	Myawaddy Travel Services	24-26 Sule Pagoda Road, Yangon		13.8.2009

#	Nom	Adresse	Nom du directeur/ propriétaire Information complé- mentaire	Date d'ins- cription
K22o	Nawaday Hotel And Travel Services	335/357, Bogyoke Aung San Road, Pabedan Tsp. Yangon	Colonel (retraité) Maung Thaung, directeur exécutif	13.8.2009
K22p	M y a w a d d y A g r i c u l t u r e S e r v i c e	189/191 Mahabandoola Road, Corner of 50th Street, Yangon		13.8.2009
K22q	Myanmar Ar (Power) C o n s t r u c t i o n S e r v i c e s a l i a s M y a n m a A r (P o w e r) C o n s t r u c t i o n s S e r v i c e s	189/191 Mahabandoola Road, Corner of 50th Street Yangon		13.8.2009
ENTREPRISES CONJOINTES				
A. ENTREPRISES MANUFACTURIERES				
K22r	Myanmar Segal International Ltd. Alias Myanma Segal International Ltd.	Pyay Road, Pynmabin Industrial zone, Mingalardon Tsp Yangon	Be Aung. Directeur	13.8.2009
K22s	Myanmar Daewoo International alias Myanma Daewoo International	Pyay Road, Pynmabin Industrial zone, Mingalardon Tsp Yangon		13.8.2009
K22t	Rothman Of Pall Mall Myanmar Private Ltd. Alias Rothman Of Pall Mall Myanma Private Ltd.	N° 38, Virginia Park, N° 3, Trunk Road, Pynmabin Industrial Zone, Yangon	PDG Lai Wei Chin	13.8.2009
K22u	Myanmar Brewery Ltd. alias Myanma Brewery Ltd.	N° 45, N° 3, Trunk Road Pynmabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon	Lieutenant-colonel (retraité) Ne Win, Président alias Nay Win	13.8.2009
K22v	Myanmar Posco Steel Co. Ltd. Alias Myanma Posco Steel Co. Ltd	Plot 22, N° 3, Trunk Road, Pynmabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon		13.8.2009
K22w	Myanmar Nouveau Steel Co. Ltd. Alias Myanma Nouveau Steel Co. Ltd.	N° 3, Trunk Road, Pynbabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon		13.8.2009
K22x	Berger Paint Manufacturing Co. Ltd.	Plot N° 31/A, Pynmabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon		13.8.2009
K22y	The First Automotive Co. Ltd.	Plot N° 47, Pynmabin Industriel Zone, Mingalardon Tsp, Yangon	U Aye Cho et/ou Lieutenant-colonel Tun Myint, Directeur exécutif	13.8.2009
B. SERVICES				
K22z	N a t i o n a l D e v e l o p m e n t C o r p .	3/A Thamthumar Street, 7 Mile Mayangone Tsp, Yangon	Dr. Khin Shwe, Président	13.8.2009

#	Nom	Adresse	Nom du directeur/ propriétaire Information complé- mentaire	Date d'ins- cription
K22aa	Hantha Waddy Golf Resort and Myodaw (City) Club Ltd.	N° 1, Konemynttha Street, 7 Mile, Mayangone Tsp, Yangon and Thiri Mingalar Road, insein Tsp, Yangon		13.8.2009

II. MYANMAR ECONOMIC CORPORATION (MEC)  
alias MYANMA ECONOMIC CORPORATION (MEC)

K23a	Myanmar Economic Corporation (MEC) alias Myanma Economic Corporation (MEC)	Shwedagon Pagoda Road Daong Tsp, Yangon	Directeur exécutif : Gén. de brigade (retraité) Thura Myint Thein	13.8.2009
K23b	Myaing Galay (Rhino Brand Cement Factory)	Factories Dept. Mec Head Office, Shwedagon Pagoda Road, Dagon Tsp, Yangon	Colonel Khin Maung Soe	13.8.2009
K23c	Dagon Brewery	555/B, N° 4, Highway Road, Hlaw Gar Ward, Shwe Pyi Thar Tsp, Yangon		13.8.2009
K23d	Mec Steel Mills (Hmaw Bi/Pyi/ Ywama)	Factories Dept. Mec Head Office, Shwedagon Pagoda Road, Dagon Tsp, Yangon	Colonel Khin Maung Soe	13.8.2009
K23e	Mec Sugar Mill	Kant Balu		13.8.2009
K23f	Mec Oxygen and Gases Factory	Mindama Road, Mingalardon Tsp, Yangon		13.8.2009
K23g	Mec Marble Mine	Pynmanar		13.8.2009
K23h	Mec Marble Tiles Factory	Loikaw		13.8.2009
K23i	Mec Myanmar Cable Wire Factory alias Mec Myanma Cable Wire Factory	N° 48, Bamaw A Twin Wun Road, Zone (4), Hlaing Thar Yar Industrial Zone, Yangon		13.8.2009
K23j	Mec Ship Braking Service	Thilawar, Than Nyin Tsp		13.8.2009
K23k	Mec Disposable Syringe Factory	Factories Dept. Mec Head Office, Shwedagon Pagoda Road Dagon Tsp, Yangon		13.8.2009
K23l	Gypsum Mine	Thibaw		13.8.2009

III. ENTREPRISES COMMERCIALES  
DETENUES PAR LE GOUVERNEMENT

K24a	Myanma Salt and Marine Chemicals Enterprise alias Myanmar Salt and Marine Chemicals Enterprise	Thakayta Township, Yangon	Directeur exécutif : U Win Htain (Ministère des mines)	13.8.2009
K25a	Myanmar Defence Products Industry alias Myanma Defence Products Industry	Nyaung Chay Dauk	(Ministère de la défense)	13.8.2009
K26a	Myanmar Timber Enterprise alias Myanma Timber Enterprise	Myanma Timber Enterprise Head Office, Ahlone, Yangon and 504-506, Merchant Road, Kyauktrada, Yangon	Ancien directeur exécutif Win Tun, actuellement minist- re des forêts	13.8.2009

#	Nom	Adresse	Nom du directeur/ propriétaire Information complé- mentaire	Date d'ins- cription
K27a	Myanmar Gems Enterprise alias Myanmar Gems Enterprise	(Ministry of Mines), Head Office Building 19, Naypyitaw	Directeur exécutif : Thein Swe	13.8.2009
K28a	Myanmar Pearls Enterprise alias Myanmar Pearls Enterprise	(Ministry of Mines), Head Office Building 19, Naypyitaw	Directeur exécutif : Maung Toe	13.8.2009
K29a	Myanmar Mining Enterprise Number 1 alias Myanmar Mining Enterprise Number 1	(Ministry of Mines), Head Office Building 19, Naypyitaw	Directeur exécutif : Saw Lwin	13.8.2009
K30a	Myanmar Mining Enterprise Number 2 alias Myanmar Mining Enterprise Number 2	(Ministry of Mines), Head Office Building 19, Naypyitaw	Directeur exécutif : Hla Theing	13.8.2009
K31a	Myanmar Mining Enterprise Number 3 alias Myanmar Mining Enterprise Number 1	(Ministry of Mines), Head Office Building 19, Naypyitaw	Directeur exécutif : San Tun	13.8.2009
K32a	Myanma Machine Tool and Electrical Industries (MTEI) alias Myanmar Machine Tool and Electrical Industries (MTEI)	Block N° (12), Parami Road, Hlaing Township Yangon, Myanmar Telephone : 095-1-660437, 662324, 650822	Directeur exécutif : Kyaw Win. Directeur : Win Tint	13.8.2009
K33a	Myanmar Paper & Chemical Industries alias Myanmar Paper & Chemical Industries		Directeur exécutif : Nyunt Aung	13.8.2009
K34a	Myanma General and Maintenance Industries alias Myanmar General and Maintenance Industries		Directeur exécutif : Aye Mauk	13.8.2009
K35a	Road Transport Enterprise	(Ministry of Transport)	Directeur exécutif : Thein Swe	13.8.2009
K36a	Inland Water Transport	N° 50, Pansodan Street, Kyauktada Township, Yangon, Union of Myanmar	Directeur exécutif : Soe Tint	13.8.2009
K37a	Myanma Shipyards, alias Myanmar Shipyards Sinmalike	Bayintnaung Road, Kamayut Towship, Yangon	Directeur exécutif : Kyl Soe	13.8.2009
K38a	Myanma Five Star Line alias Myanmar Five Star Line	132-136, Theinbyu Road, P.O. Box 1221, Yangon	Directeur exécutif : Maung Maung Nyein	13.8.2009
K39a	Myanma Automobile and Diesel Engine Industries alias Myanmar Automobile and Diesel Engine Industrie	56, Kaba Aye Pagoda Road, Yankin Township, Yangon	Directeur exécutif : Hla Myint Thein	13.8.2009
K40a	Myanmar Infotech alias Myanmar Infotech		(Ministère des télé-communications et des postes)	13.8.2009
K41a	Myanma Industrial Construction Services alias Myanmar Industrial Construction Services	N° (1), Thitsa Road, Yankin Township, Yangon, Myanmar	Directeur exécutif : Soe Win	13.8.2009

#	Nom	Adresse	Nom du directeur/ propriétaire Information complé- mentaire	Date d'ins- cription
K42a	Myanmar Machinery and Electric Appliances Enterprise alias Myanmar Machinery and Electric Appliances Enterprise	Hlaing Township, Yangon		13.8.2009

IV. ENTREPRISES DU SECTEUR DES MEDIAS DETENUES PAR L'ETAT QUI PARTICIPENT A LA PROMOTION DES POLITIQUES DU REGIME ET A SA PROPAGANDE

K43a	Myanmar News and Periodicals Enterprise alias Myanmar News and Periodicals Enterprise	212 Theinbyu Road, Botahtaung Township, Yangon (tel : +95-1-200810, +95-1-200809)	Directeur exécutif : Soe Win (époux de Than Than Aye, membre du MAAF)	13.8.2009
K44a	Myanmar Radio and Television (MRTV) alias Myanmar Radio and Television (MRTV)	Pyay Road, Kamayut Township, Yangon (tel : +95+1+527122, +95-1-527119)	Directeur général : Khin Maung Htay (époux de Nwe New, membre du MAAF)	13.8.2009
K45a	Myawaddy Television, Tatmadaw Telecasting Unit	Hmawbi Township, Yangon (tel : +95-1-600294)		13.8.2009
K46a	Myanma Motion Picture Enterprise alias Myanmar Motion Picture Enterprise		Directeur exécutif : Aung Myo Myint (époux de Malar Win, membre du MAAF)	13.8.2009

*Arrêté Ministériel n° 2011-257 du 4 mai 2011 approuvant l'admission de deux nouveaux membres au sein d'une association.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations ;

Vu les ordonnances souveraines n° 3.779 du 27 novembre 1948, n° 81 du 29 septembre 1949 et n° 109 du 6 décembre 1949 concernant l'exploitation des droits d'auteur en radiodiffusion ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 1949 autorisant la Société pour la Gestion des Droits d'Auteur (SO.GE.DA) et approuvant ses statuts ;

Vu la requête présentée par ladite association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 avril 2011 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la décision de l'assemblée générale de la Société pour la Gestion des Droits d'Auteur en date du 4 février 2011 prononçant l'admission de deux nouveaux membres.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre mai deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-259 du 6 mai 2011 portant agrément de l'association dénommée «Monaco Gymnastique Rythmique».*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-273 du 25 avril 2003 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée «Monaco Gymnastique Rythmique» ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mai 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

L'association dénommée «Monaco Gymnastique Rythmique» est agréée.

## ART. 2.

Toute modification affectant l'une des conditions requises par la loi pour l'obtention de l'agrément devra être déclarée par l'association dans le mois de sa survenance.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six mai deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-260 du 6 mai 2011 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «AGRO RESOURCES», au capital de 150.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «AGRO RESOURCES», présentée par le fondateur ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros, reçu par M<sup>e</sup> H. REY, Notaire, le 23 février 2011 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mai 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée «AGRO RESOURCES» est autorisée à se constituer.

La constitution de la société est subordonnée à la souscription de l'intégralité du capital social et à sa libération dans les conditions fixées par l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

Ces formalités devront être accomplies dans un délai de trois mois sous peine de nullité de la présente autorisation.

## ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 23 février 2011.

## ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco dans le délai de vingt jours à dater de leur dépôt aux minutes du notaire rédacteur et après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée.

## ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

## ART. 5.

Les locaux où l'activité de la société doit être déployée sont soumis, préalablement à tout début d'exploitation, à l'avis de la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement, en application de l'ordonnance souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

## ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six mai deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-261 du 6 mai 2011 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «ENERGIES DU SUD», au capital de 150.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «ENERGIES DU SUD», présentée par le fondateur ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros, reçu par M<sup>e</sup> H. REY, Notaire, le 23 février 2011 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mai 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée «ENERGIES DU SUD» est autorisée à se constituer.

La constitution de la société est subordonnée à la souscription de l'intégralité du capital social et à sa libération dans les conditions fixées par l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

Ces formalités devront être accomplies dans un délai de trois mois sous peine de nullité de la présente autorisation.

## ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 23 février 2011.

## ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco dans le délai de vingt jours à dater de leur dépôt aux minutes du notaire rédacteur et après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée.

## ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

## ART. 5.

Les locaux où l'activité de la société doit être déployée sont soumis, préalablement à tout début d'exploitation, à l'avis de la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement, en application de l'ordonnance souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

## ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six mai deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-262 du 6 mai 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «ALBANU S.A.M.», au capital de 700.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «ALBANU S.A.M.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 20 octobre 2010 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mai 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Sont autorisées les modifications de :

- l'article 6 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 700.000 € à celle de 1.000.000 € et de diminuer la valeur nominale de l'action de la somme de 1.000 € à celle de 1 € ;

- l'article 7 des statuts (restriction au transfert des actions) ;

- l'article 14 des statuts (convocation et lieu des réunions des assemblées générales des actionnaires) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 octobre 2010.

## ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six mai deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-263 du 6 mai 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «LOVE DE MONTE-CARLO», au capital de 150.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «LOVE DE MONTE-CARLO» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 28 mars 2011 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mai 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 2 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 mars 2011.

## ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six mai deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-264 du 6 mai 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. ICHTHYS», au capital de 152.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. ICHTHYS» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 10 mars 2011 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mai 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mars 2011.

## ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six mai deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-265 du 6 mai 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SQUARELECTRIC», au capital de 1.828.800 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «SQUARELECTRIC» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal des assemblées générales extraordinaires tenues à Monaco, les 22 novembre 2010 et 30 mars 2011 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 mars 2011 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par les assemblées générales extraordinaires tenues les 22 novembre 2010 et 30 mars 2011.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six mai deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-266 du 6 mai 2011 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu l'arrêté ministériel n° 95-195 du 29 mai 1995 autorisant un pharmacien à exploiter une officine ;

Vu la demande formulée par M<sup>me</sup> Véronique ASLANIAN, Pharmacien titulaire de la «Pharmacie ASLANIAN» ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 20 avril 2011 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M<sup>me</sup> Mylène PALENZUELA, épouse MÜLLER, Docteur en Pharmacie, est autorisée à exercer son art en qualité de pharmacien assistant en l'officine exploitée par M<sup>me</sup> Véronique ASLANIAN, sise 2, boulevard d'Italie.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six mai deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

*Arrêté Municipal n° 2011-1506 du 4 mai 2011 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public.*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance-loi n° 674 du 3 novembre 1959 concernant l'Urbanisme, la Construction et la Voirie, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966 concernant l'Urbanisme, la Construction et la Voirie, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Du mardi 3 mai à 09 heures au vendredi 13 mai 2011, à 17 heures, la circulation des véhicules est interdite :

• boulevard Charles III, voie amont, dans sa partie comprise entre le rond point canton et le giratoire Wurtemberg et ce, dans ce sens.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules d'urgences, de secours et de chantier.

ART. 2.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

## ART. 3.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, contrairement au présent arrêté, sont suspendues.

## ART. 4.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée.

## ART. 5.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 4 mai 2011, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 4 mai 2011.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le 4 mai 2011.

*Arrêté Municipal n° 2011-1536 du 6 mai 2011  
réglementant la circulation et le stationnement des  
véhicules ainsi que la circulation des piétons à  
l'occasion du 69<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco.*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2011-182 du 25 mars 2011 réglementant la circulation des piétons, le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion du montage et du démontage des installations du 69<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2011-240 du 15 avril 2011 réglementant la circulation des piétons, le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion du 69<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco ;

Vu l'arrêté municipal du 25 juillet 1930 réglementant la circulation des piétons ;

Vu l'arrêté municipal n° 2002-57 du 23 juillet 2002 relatif à la sécurité des usagers du quai Albert I<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2003-040 du 9 mai 2003 réglementant la pratique des jeux de ballons ;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-024 du 20 avril 2006 limitant la pratique du skate-board et autres jeux comparables sur une partie du quai Albert I<sup>er</sup> et sur une partie de la promenade supérieure de la plage du Larvotto ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Vu l'arrêté municipal n° 2011-1423 du 21 avril 2011 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons à l'occasion du montage et du démontage des installations du 69<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

A l'occasion du 69<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco qui se déroulera du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai 2011, les dispositions réglementaires suivantes relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville sont arrêtées :

## ART. 2.

Du samedi 21 mai à 07 heures au lundi 30 mai 2011 à 12 heures, le stationnement des véhicules est interdit :

- rue Grimaldi devant son n° 42 et son n° 28 ;
- avenue de la Madone (deux places de stationnement matérialisées avant les emplacements réservés aux taxis) ;

afin de permettre l'installation des structures de Philip Morris France.

## ART. 3.

Du mercredi 25 mai à 07 heures au dimanche 29 mai 2011 à 22 heures, le stationnement des véhicules est interdit :

- avenue Prince Pierre, dans sa partie comprise entre la Place d'Armes et son intersection avec la rue de la Colle ;

- avenue du Port, dans sa partie comprise entre la Place d'Armes et la rue Saige ;

- avenue de la Madone, dans sa partie comprise entre le boulevard des Moulins et l'avenue de Grande-Bretagne ;

- rue Princesse Antoinette, dans sa partie comprise entre la rue Louis Notari et le boulevard Albert I<sup>er</sup> ;

- rue Grimaldi, sur toute sa longueur ;

- rue Suffren Reymond, sur toute sa longueur ;

- rue Louis Notari, sur toute sa longueur ;

- avenue J.F. Kennedy, sur toute sa longueur.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules d'urgences, de secours, de services d'ordre et aux véhicules relevant du comité d'organisation.

## ART. 4.

- le jeudi 26 mai 2011 de 04 heures jusqu'à la fin des épreuves ;

- le vendredi 27 mai 2011 de 04 heures jusqu'à la fin des épreuves ;

- le samedi 28 mai 2011 de 04 heures jusqu'à la fin des épreuves ;

- le dimanche 29 mai 2011 de 04 heures jusqu'à la fin des épreuves ;

Le stationnement des véhicules est interdit :

- avenue de la Costa, dans sa partie comprise entre l'immeuble portant le n° 3 et l'avenue d'Ostende ;

- avenue de la Quarantaine, sur toute sa longueur.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules d'urgences, de secours, de services d'ordre et aux véhicules relevant du comité d'organisation.

ART. 5.

Du lundi 23 mai à 06 heures au mardi 24 mai 2011 à 20 heures, la circulation des véhicules est interdite sur le boulevard Louis II, depuis le carrefour du Portier et ce, dans ce sens.

Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules d'urgences, de secours et aux camions transportant les véhicules de courses et matériels liés aux épreuves automobiles.

Lors de leur sortie, l'ensemble des véhicules stationnés dans le parking de la résidence du Monte-Carlo Star, du parking Louis II aura l'obligation de se diriger vers le carrefour du Portier.

ART. 6.

Du lundi 23 mai à 06 heures au mardi 24 mai 2011 à 20 heures, interdiction est faite à tous véhicules empruntant l'avenue J.F. Kennedy depuis le boulevard Albert 1<sup>er</sup>, de tourner vers le Quai des Etats-Unis.

Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules d'urgences et de secours.

ART. 7.

Du jeudi 26 mai 2011 à la fin des épreuves au dimanche 29 mai 2011 à la fin des épreuves, la circulation des véhicules est interdite sur le boulevard Louis II depuis le carrefour du Portier et ce, dans ce sens.

Lors de leur sortie, l'ensemble des véhicules stationnés dans le parking de la résidence du Monte-Carlo Star, du parking Louis II aura l'obligation de se diriger vers le carrefour du Portier.

Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules d'urgences, de secours et aux véhicules effectuant des livraisons au Fairmont Hôtel.

ART. 8.

- le jeudi 26 mai 2011 de 07 heures jusqu'à la fin des épreuves ;

- le vendredi 27 mai 2011 de 07 heures jusqu'à la fin des épreuves ;

- le samedi 28 mai 2011 de 06 heures jusqu'à la fin des épreuves ;

- le dimanche 29 mai 2011 de 07 heures jusqu'à la fin des épreuves ;

1°) La circulation et le stationnement des véhicules, ainsi que la circulation des piétons sont interdits sur les voies ci-après :

- boulevard Albert 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur ;

- avenue d'Ostende, sur toute sa longueur ;

- avenue de Monte-Carlo, sur toute sa longueur ;

- place du Casino ;

- avenue des Spélugues, sur toute sa longueur ;

- avenue de la Madone, dans sa partie comprise entre son intersection avec l'avenue des Spélugues et l'avenue de Grande-Bretagne ;

- avenue des Citronniers, jusqu'au droit de l'entrée du parking du Métropole ;

- avenue Princesse Grace, de l'avenue des Spélugues au boulevard Louis II ;

- boulevard Louis II, sur toute sa longueur ;

- avenue J.F. Kennedy, sur toute sa longueur.

L'avenue J.F. Kennedy ne sera ouverte à la circulation chaque soir après la fin des épreuves que le temps strictement nécessaire à l'évacuation complète des véhicules et des spectateurs.

2°) La circulation des véhicules autres que ceux relevant du comité d'organisation, d'urgences et de secours et ceux dûment autorisés par laissez-passer délivrés par l'Automobile Club de Monaco, est interdite :

- rue Grimaldi, dans sa partie comprise entre la Place Sainte Dévote et la rue Princesse Florestine ;

- avenue de la Costa, dans sa partie comprise entre l'immeuble portant le n° 3 et l'avenue d'Ostende ;

- quai Antoine 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur ;

- quai Albert 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur.

3°) La circulation des véhicules autres que ceux d'urgences, de secours et relevant du Comité d'Organisation, est interdite :

- dans le tunnel Rocher Antoine 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur ;

- dans le tunnel Rocher Nogues, sur toute sa longueur ;

- dans le tunnel Rocher Albert 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur ;

- boulevard du Larvotto, dans sa partie comprise entre son intersection avec l'avenue de Grande-Bretagne et la rue Louis Aureglia et ce, dans ce sens ;

- boulevard du Larvotto, dans sa partie comprise entre le giratoire Aureglia et son intersection avec l'avenue de Grande-Bretagne et ce, dans ce sens.

Sur le boulevard du Larvotto, cette interdiction est levée pour les navettes affrétées par le Ni-Box et ce, afin de permettre à cet établissement d'acheminer des clients et des invités sur son site.

4°) Le sens unique de circulation est suspendu :

- avenue du Port, dans sa partie comprise entre la rue Terrazzani et l'avenue de la Quarantaine, sur toute sa longueur ;

- rue Grimaldi, dans sa partie comprise entre la rue Suffren Reymond et la Place d'Armes.

5°) Le sens unique de circulation est inversé :

- tunnel de Serravalle, sur toute sa longueur ;

-rue Princesse Florestine, dans sa partie comprise entre la rue Suffren Reymond et la rue Grimaldi et ce, dans ce sens.

6°) Un double sens de circulation est instauré en alternance :

- rue Suffren Reymond, dans sa partie comprise entre la rue Princesse Florestine et la rue Louis Notari ;

- rue du Portier, dans sa partie comprise entre son n° 7 et son n° 31.

7°) La circulation des piétons, non munis de billets ou de laissez-passer délivrés par le comité d'organisation, est interdite :

- quai Albert 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur ;

- escalier de la Costa ;

- escalier Sainte Dévote ;

- avenue de la Costa, sur la partie comprise entre l'immeuble portant le n° 3 et l'avenue d'Ostende ;

- boulevard du Larvotto, dans sa partie comprise entre la rue du Portier et la rue Louis Aureglia ;

- quai Antoine 1<sup>er</sup>, sur toute sa longueur ;

- avenue de la Quarantaine, sur toute sa longueur ;

- terrasse du Ministère d'Etat ;

- avenue de la Porte Neuve ;

- rue des Remparts, sur toute sa longueur.

8°) Interdiction est faite aux personnes non munies de billets délivrés par l'Automobile Club de Monaco de s'asseoir dans les tribunes, de stationner et/ou de circuler à l'intérieur du périmètre du circuit.

9°) L'accès aux immeubles situés en bordure du circuit, sur les portions de voies interdites à la circulation ou inclus dans l'enceinte du circuit, est exclusivement autorisé :

- aux riverains desdits immeubles sur présentation de leur pièce d'identité ;

- aux personnes travaillant dans ces immeubles sur présentation de leur permis de travail ;

- aux porteurs de laissez-passer délivrés par l'Automobile Club de Monaco.

ART. 9.

- le samedi 28 mai 2011 de 06 heures jusqu'à la fin des épreuves ;

- le dimanche 29 mai 2011 de 06 heures jusqu'à la fin des épreuves ;

1°) La circulation des véhicules est interdite rue Philibert Florence et rue des Remparts.

2°) Le sens unique de circulation de Monaco-Ville (avenue des Pins, Place de la Visitation, rue Princesse Marie-de-Lorraine, rue Philibert Florence, rue des Remparts, Place du Palais, rue Colonel Bellando de Castro, avenue Saint-Martin) est suspendu.

Cette suspension ne s'applique pas aux véhicules du Palais Princier, d'urgences, de secours, de services d'ordre, du comité d'organisation et des riverains.

ART. 10.

- du samedi 28 mai à 06 heures au dimanche 29 mai 2011 à la fin des épreuves :

1°) La circulation des véhicules non immatriculés à Monaco est interdite sur l'avenue de la Porte Neuve.

Cette mesure ne s'applique pas aux véhicules relevant du Palais Princier, du comité d'organisation, d'urgences, de secours, de services d'ordre et ceux dûment autorisés par laissez-passer délivrés par la Sûreté Publique ou par le Maire.

ART. 11.

- le samedi 28 mai 2011 de 06 heures à 12 heures ;

- le dimanche 29 mai 2011 de 07 heures à 12 heures ;

Un sens unique de circulation est établi avenue de Fontvieille, dans sa partie comprise entre la place du Canton et la rue du Gabian et ce, dans ce sens.

ART. 12.

- le samedi 28 mai 2011 de 12 heures à 20 heures ;

- le dimanche 29 mai 2011 de 12 heures à 20 heures 30 ;

Un sens unique de circulation est établi boulevard Charles III, dans sa partie comprise entre la place du Canton et le giratoire Wurtemberg et ce, dans ce sens.

ART. 13.

Les dispositions fixées par les arrêtés municipaux du 25 juillet 1930, n° 2006-024 du 20 avril 2006 et n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

ART. 14.

Les dispositions particulières relatives à la circulation et au stationnement des véhicules ainsi qu'à la circulation des piétons édictées dans le présent arrêté pourront être modifiées et/ou levées par mesures de police en fonction du déroulé des compétitions automobiles.

ART. 15.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 16.

Une ampliation du présent arrêté en date du 6 mai 2011 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 6 mai 2011.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

*Arrêté Municipal n° 2011-1537 du 6 mai 2011 portant nomination des membres de la Commission Administrative du Pavillon Bosio, Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco.*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-1638 du 26 mai 2010 portant sur l'organisation et le fonctionnement du Pavillon Bosio, Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés, pour trois ans, membres de la Commission Administrative :

- Monsieur Jean-Pierre BLANC,
- Monsieur Jean-Marc FERRARI.

ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 6 mai 2011, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 6 mai 2011.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

---

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

---

### MINISTÈRE D'ÉTAT

---

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».*

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

*Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».*

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2011-75 d'un Pupitreur à la Direction Informatique.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Pupitreur à la Direction Informatique, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 324/414.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat ;
- présenter une expérience professionnelle en informatique d'au moins deux années en matière de suivi d'exploitation de systèmes IMB, VSE / ESA et/ou de serveurs Windows, Lotus Notes ;
- faire preuve d'une grande disponibilité et être en mesure d'assumer les contraintes horaires du Service en fonction du planning (horaire du matin dès 8 h 00 et horaire du soir jusqu'à 22 h 00) ;
- un niveau de diplôme de premier cycle en informatique serait apprécié.

*Avis de recrutement n° 2011-76 d'un Animateur au Service Social de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Animateur au Service Social de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, dans le cadre de séjours d'enfants en colonies de vacances organisés à la Bollène-Vésudie (Alpes Maritimes) durant les périodes du 1<sup>er</sup> au 29 juillet 2011 et du 1<sup>er</sup> au 15 août 2011.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 324/414.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins ;
- être titulaire du diplôme d'animateur (B.A.F.A.) ;
- posséder une expérience en matière de jeunes enfants.

*Avis de recrutement n° 2011-79 d'une Secrétaire-Comptable au Service des Travaux Publics.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Secrétaire-Comptable au Service des Travaux Publics pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. de secrétariat et/ou de comptabilité ;
- ou, à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en qualité de secrétaire ;

- être apte à l'utilisation des outils informatiques.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que des épreuves pourront être organisées afin de les départager.

---

### **ENVOI DES DOSSIERS**

---

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue de Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, une lettre de motivation impérativement accompagnée d'un curriculum-vitae à jour.

Hormis pour les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents, devront également être fournis les documents ci-après :

- une copie des titres et références ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

### **DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE**

---

Administration des Domaines.

*Mise à la location d'un local à usage industriel dans l'immeuble «ZONE F», avenue Albert II.*

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location un local à usage industriel, d'une superficie approximative de 2.245 mètres carrés, situé au 6<sup>ème</sup> étage de l'immeuble dénommé «ZONE F», avenue Albert II.

Les personnes intéressées par la location de ce local doivent retirer un dossier de candidature à l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian ou le télécharger directement sur le site du Gouvernement, ([www.gouv.mc](http://www.gouv.mc) rubrique «Logement - Mobilité - Transport» sous-rubrique «Secteur domanial - Administration des Domaines» onglet «Appel à candidatures») et le retourner dûment complété avant le 20 juin 2011 à midi.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

Des visites du local auront lieu :

- mercredi 22 juin 2011 de 10 h à 11 h
  - mercredi 29 juin 2011 de 15 h à 16 h.
- 

Direction de l'Habitat.

*Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

#### OFFRE DE LOCATION

d'un studio situé 13, rue Plati, 1<sup>er</sup> étage, cuisine équipée, d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 900 euros

Charges mensuelles : 32 euros.

Visites sur rendez-vous le samedi 21 mai 2011.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au propriétaire : Hoirs Chiabaut, 6 bis, route de Rabieux, 34700 St Jean de la Blaquière, tél. 06.23.71.04.69 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>,

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 13 mai 2011.

---

#### OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé 14, rue des Géranius, 4<sup>ème</sup> étage droite, composé de deux pièces + cave, d'une superficie de 56,71 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 1.750 euros

Charges mensuelles : 60 euros.

Visites le mardi 17 mai 2011, de 13 h à 15 h  
le mardi 24 mai 2011, de 13 h à 15 h.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au propriétaire : M<sup>me</sup> BENKEMOUN, tél. 06.20.13.27.48 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>,

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 13 mai 2011.

---

### **DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR**

---

Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

*Admission d'étudiants à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.*

Les étudiants désirant obtenir leur admission à la «Fondation de Monaco» à la Cité Universitaire de Paris doivent adresser, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2011, à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, un dossier de candidature comprenant les pièces ci-après énumérées.

1°) une demande sur papier libre ainsi rédigée :

Je soussigné(e) (nom et prénoms), de nationalité....., né(e) le..... à.....demeurant..... rue..... à.....(n° de téléphone) ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon admission à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.

Je désire poursuivre mes études à Paris en qualité d'étudiant à la Faculté de..... ou en qualité d'élève de l'Ecole de....., la durée de mes études sera de..... ans.

Je m'engage, au cas où ma demande serait agréée, à observer le règlement intérieur de la Fondation ainsi que ceux des services communs à la Cité Universitaire de Paris (Maison Internationale, restaurant, service médical, bibliothèque, jardins et terrains de jeux, etc...).

A.....,le.....

Signature du représentant légal  
(pour les mineurs)

Signature du candidat

2°) un état de renseignements donnant :

- la profession du père,
- la profession de la mère,
- le nombre de frères et de sœurs du candidat,
- la carrière à laquelle se destine le candidat,
- la liste des établissements scolaires que le candidat a fréquentés.

3°) une copie certifiée conforme des titres et diplômes dont est titulaire le candidat.

4°) un certificat délivré par le ou les établissements fréquentés durant les deux dernières années indiquant les notes obtenues, la conduite et l'assiduité du candidat.

5°) un certificat d'inscription établi par le secrétariat de la Faculté, l'Institut ou l'Ecole où l'étudiant(e) engagera ou poursuivra ses études supérieures.

6°) un certificat médical de moins de trois mois de date.

7°) un certificat de nationalité (pour les étudiants de nationalité monégasque).

8°) trois photographies d'identité.

9°) une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant l'étudiant.

Il convient de préciser que, conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur de la Fondation, seuls sont accueillis des étudiants ayant obtenu un diplôme universitaire, au minimum de niveau licence (bac + 3), ou son équivalence, et dont l'âge varie entre vingt et trente ans.

Des dérogations aux conditions d'âge et de niveau peuvent toutefois être éventuellement accordées aux étudiants qui sont admis par concours dans une Grande Ecole dépourvue d'internat ou qui poursuivent des études dont la nature impose la présence à Paris dans un établissement spécialisé de renom.

### *Bourses d'études - Année Universitaire 2011/2012.*

La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports informe les candidats qui envisagent de solliciter une bourse de l'enseignement supérieur pour la prochaine année universitaire qu'ils doivent retirer un dossier de demande auprès de ladite Direction, avenue de l'Annonciade, Monte-Carlo.

Les formulaires de demande ainsi que les conditions d'obtention de cette aide sont également disponibles sur le site Internet : [www.gouv.mc](http://www.gouv.mc)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 juillet 2011, délai de rigueur.

### **MAIRIE**

#### *Avis de vacance de cabine au Marché de Monte-Carlo.*

La Mairie fait connaître que la cabine n° 6 d'une surface de 44,20 m<sup>2</sup>, située dans le marché de Monte-Carlo sis 14, avenue Saint-Charles sera disponible à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011, pour l'activité de : achat, fabrication et vente de pâtes fraîches ; ventes de sauces et dérivés, beurre, œufs, fromages.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature dans un délai de dix jours, à compter de la parution du présent avis au Journal de Monaco ; faire part de leur activité et joindre un curriculum-vitae détaillé.

Pour tous renseignements complémentaires, prière de contacter le Service Municipal du Domaine Communal - Commerce Halles et Marchés, en appelant le : 93.15.28.32, entre 08 heures 30 et 16 heures 30.

#### *Avis de vacance d'emploi n° 2011-028 d'un poste d'Aide-Ouvrier professionnel à la Salle du Canton - Espace Polyvalent.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Aide-Ouvrier professionnel est vacant à la Salle du Canton - Espace Polyvalent.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'une expérience dans le domaine scénique notamment en matière de machinerie et de montage d'éclairage scénique ;
- justifier d'une formation à la sécurité dans les travaux en hauteur ;
- posséder une habilitation électrique de niveau minimum H0/B0 ;
- être titulaire du CACES - PEMP de type 1A, 3A et 9 ;
- avoir la capacité à porter des charges lourdes ;
- s'engager à assurer sa fonction avec une grande disponibilité en matière d'horaires de travail, notamment en soirées, les week-ends et jours fériés et être apte à travailler à l'extérieur par n'importe quel temps ;
- faire preuve d'un esprit d'équipe.

*Avis de vacance d'emploi n° 2011-029 de postes au Stade Nautique Rainier III dépendant du Service des Sports et des Etablissements Sportifs.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que les emplois suivants seront vacants au Stade Nautique Rainier III, dépendant du Service des Sports et des Etablissements Sportifs, pour la période du 11 juin au 20 septembre 2011 inclus :

- un Surveillant(e) de cabines ;
- un(e) Plagiste ;
- un(e) Maître-nageur sauveteur ;

Les candidat(e)s intéressé(e)s par ces emplois devront être aptes à assurer un service les samedis, dimanches et jours fériés compris.

**ENVOI DES DOSSIERS**

En ce qui concerne les avis de vacance visés ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétaire Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**INFORMATIONS**

*La Semaine en Principauté*

*Manifestations et spectacles divers*

*Hôtel Hermitage - Limun Bar*

Tous les jours, à partir de 16 h 30,  
Animation musicale.

*Port de Fontvieille*

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,  
Foire à la brocante.

*Cathédrale de Monaco*

Le 15 mai, à 17 h,  
Concert de Chœur de l'Académie de Théologie de Kiev.

*Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo*

Le 13 mai, à 20 h 30,  
Le 15 mai, à 18 h,

Ciné-Concert avec l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Frank Strobel avec le concours des Archives Audiovisuelles de Monaco. Au programme : «Le Cirque» de Charles Chaplin.

Le 14 mai, à 18 h,

En direct du Metropolitan Opera de New York, retransmission sur grand écran de «La Walkirie» de Richard Wagner organisée par l'Association des Amis de l'Opéra de Monte-Carlo.

*Théâtre des Variétés*

Le 13 mai, à 20 h,

Opéra «King Arthur» de Purcell par les élèves de l'Académie de Musique et de Théâtre de la Fondation Prince Pierre.

Le 16 mai, à 20 h,

«Une mémoire d'éléphant dans un magasin de porcelaine» de Vincent Delboy par l'association J.C.B. Arts Compagnie.

Le 17 mai, à 20 h 30,

Les Mardis du Cinéma sur le thème «Les Feux de la rampe» - Projection cinématographique «Tout sur ma mère», de Pedro Almodovar organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Le 19 mai, à 20 h 30,

Spectacle de chant organisé par l'Association «Si on chantait».

Le 20 mai, à 20 h 30,

«8<sup>ème</sup> Soirée des Artistes Associés» organisée par l'Association Athéna.

*Auditorium Rainier III*

Le 20 mai, à 20 h 30,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo. Soliste : Rudolf Buchbinder, piano.

*Musée d'Anthropologie préhistorique*

Le 16 mai, à 21 h,

«La paléoclimatologie au Quaternaire», par Patrick Simon.

Le 23 mai, à 21 h,

«Préhistoire de l'Inde. L'exemple d'une occupation datant d'un million d'années : Chirki-on-Pravara», par Olivier Notter.

Le 30 mai, à 21 h,

«Les codes iconographiques des populations sans écriture», par Jérôme Magail.

*Yacht Club de Monaco*

Le 13 mai, à 19 h,

Conférence sur le thème «Mer et Soleil Levant» en collaboration avec l'Association Monaco-Japon et l'artiste Yoko Grandsagne.

**Expositions***Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition permanente sur le thème «Méditerranée - Splendide, Fragile, Vivante».

*Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition-vente sur 500 m<sup>2</sup> de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

*Café de Paris*

Jusqu'au 15 mai,

Exposition de peintures par Enitram.

*Auditorium Rainier III*

Jusqu'au 22 mai,

Exposition de photos de Nanni Fontana organisée par Monaco Méditerranée Foundation.

*Maison de l'Amérique Latine*

(tous les jours sauf dimanches et jours fériés)

Jusqu'au 14 mai,

Exposition de peintures de l'artiste peintre italien Adonai.

Du 18 mai au 4 juin,

Exposition collective sur le thème «L'Art du Mexique».

*Nouveau Musée National (Garage - Villa Sauber)*

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition de la Ferrari 308 GTS de Bertrand Lavier.

Jusqu'au 30 septembre, de 10 h à 18 h, (Villa Paloma)

Exposition sur le thème «Oceanomania : Souvenirs des Mers Mystérieuses, de l'expédition à l'Aquarium» en collaboration avec le Musée Océanographique de Monaco.

*Eglise du Sacré-Cœur*

Les 14 et 15 mai,

Kermesse de l'Amitié.

*Galerie l'Entrepôt*

Du 16 au 31 mai, de 15 h à 19 h,

Exposition «Explosion Implosion» de Thomas Modschiedler.

*Galerie Marlborough*

Jusqu'au 24 juin,

Exposition d'œuvres graphiques par Manolo Valdès.

**Sports***Monte-Carlo Golf Club*

Le 15 mai,

Coupe Repossi - 1<sup>ère</sup> série Medal - 2<sup>ème</sup> série Stableford.

Le 21 mai,

Coupe parents-enfants (M<sup>me</sup> Lecourt) Foursome - Stableford.

Le 22 mai,

Les Prix Dotta - Stableford.

*Stade Louis II*

Le 15 mai, à 17 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Lens.

Le 24 mai, à 19 h,

Match de football entre la Star Team For Children et l'Association Mondiale des Pilotes de F1 organisé au profit de l'Amade-Monaco.

Le 29 mai, à 19 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Lyon.

*Principauté de Monaco*

Du 26 au 28 mai,

Séances d'essais du 69<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco.

Le 29 mai,

69<sup>ème</sup> Grand Prix Automobile de Monaco.

*Baie de Monaco*

Les 14 et 15 mai,

Voile - 19<sup>ème</sup> Challenge Inter-Banques - Trophée ERI organisé par le Yacht Club de Monaco.




---



---

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

---

### PARQUET GÉNÉRAL

---

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

---

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Claire NOTARI, Huissier, en date du 19 janvier 2011, enregistré, le nommé :

- MARETTI Désirée, née le 14 octobre 1975 à Faenza (Italie), de nationalité italienne, sans domicile ni résidence connus, est citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 24 mai 2011, à 9 heures, sous la prévention de non paiement des cotisations sociales (CARTI-CAMTI).

Délits prévus et réprimés par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947, 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. RAYBAUD.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Claire NOTARI, Huissier, en date du 21 janvier 2011, enregistré, le nommé :

- WOODFORD Roy, né le 29 mai 1931 à Manchester (Grande-Bretagne), de nationalité britannique, sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 24 mai 2011, à 9 heures, sous la prévention de non paiement des cotisations sociales (CCSS-CAR).

Délit prévu et réprimé par les articles 3 et 12 de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, 33 et 34 du règlement intérieur approuvé par l'arrêté ministériel n° 91-688 du 20 décembre 1991, 8 ter, 9 et 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 modifiée par la loi n° 1.059 du 28 juin 1983.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. RAYBAUD.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Claire NOTARI, Huissier, en date du 13 janvier 2011, enregistré, le nommé :

- CARERI Antonio, né le 30 octobre 1947 à Cento Ferrara (Italie), de nationalité italienne, sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 24 mai 2011, à 9 heures, sous la prévention de non paiement des cotisations sociales (CCSS-CAR).

Délit prévu et réprimé par les articles 3 et 12 de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, 33 et 34 du règlement intérieur approuvé par l'arrêté ministériel n° 91-688 du 20 décembre 1991, 8 ter, 9 et 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 modifiée par la loi n° 1.059 du 28 juin 1983.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. RAYBAUD.

## GREFFE GENERAL

### EXTRAIT

Les créanciers de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque SOMINEX sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de commerce, dans les 15 jours de la publication au Journal de Monaco, le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 4 mai 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

### EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M<sup>me</sup> Patricia HOARAU, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge commissaire de la cessation des paiements de la SARL RED LION YACHTING, a arrêté l'état des créances à la somme de CENT TRENTE QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE DEUX EUROS (134.942,00 euros) sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés.

Monaco, le 4 mai 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

### EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M<sup>me</sup> Patricia HOARAU, Juge au Tribunal de Première Instance, juge commissaire de la cessation des paiements de la SARL RED LION YACHTING, a renvoyé ladite société devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure à l'audience du vendredi 10 juin 2011.

Monaco, le 4 mai 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

**EXTRAIT**

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Prononcé la liquidation des biens de la SAM AC BAT et AC BAT CHARPENTES, dont le siège social se trouvait 4, rue Joseph Bressan à Monaco ;

Ordonné, avec toutes conséquences légales, la suspension des opérations de ladite liquidation des biens pour défaut d'actif.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 5 mai 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

**EXTRAIT**

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Prononcé la liquidation des biens de la SAM SOPHIEYACHTS, dont le siège social est 5, rue Princesse Antoinette à Monaco ;

Ordonné, avec toutes conséquences légales, la suspension des opérations de ladite liquidation des biens pour défaut d'actif.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 5 mai 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

**EXTRAIT**

Les créanciers de la cessation des paiements de la SCS PERC & Cie sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de commerce, dans les 15 jours de la publication au Journal de Monaco, le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 9 mai 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

**EXTRAIT**

Les créanciers de la cessation des paiements de Louis PERC sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de commerce, dans les 15 jours de la publication au Journal de Monaco, le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 9 mai 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

Etude de M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO  
Notaire  
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

*Deuxième Insertion*

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco, du 27 septembre 2010, réitéré par acte reçu par le notaire soussigné, le 28 avril 2011, M<sup>me</sup> Valérie GREMEAUX, Agent Immobilier, demeurant, 17, avenue des Papalins, à Monaco, épouse de M. Christophe BERARD, a vendu à la S.A.R.L. «BALDO & PARLI REAL ESTATE», dont le siège est 16, quai Jean-Charles Rey - Résidence «LE CIMABUE» à Monaco, un fonds de commerce de transactions sur immeubles et fonds de commerce, connu sous l'enseigne «AGENCE SUD INVEST», exploité à Monaco, au rez-de-chaussée de l'immeuble «LE LOGIS», sis 3, rue Langlé.

Oppositions s'il y a lieu dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude de M<sup>e</sup> AUREGLIA-CARUSO.

Monaco, le 13 mai 2011.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

---

Etude de M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO  
Notaire  
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

*Première Insertion*

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco, du 26 janvier 2011, réitéré par acte reçu par le notaire soussigné, le 5 mai 2011, M. Maurizio MONTI, demeurant 51B, rue Plati, à Monaco, a vendu à la S.A.R.L. dénommée «BACCO», au capital de 15.000 €, dont le siège est à Monaco, 25, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, un fonds de commerce de bar, snack, restaurant, connu sous le nom de «CHEZ BACCO», exploité à Monaco, 25, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, (avec kiosque sur le Quai Albert 1<sup>er</sup>).

Oppositions s'il y a lieu dans les dix jours de la deuxième insertion, en l'étude de M<sup>e</sup> AUREGLIA-CARUSO.

Monaco, le 13 mai 2011.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

---

Etude de M<sup>e</sup> Magali CROVETTO-AQUILINA  
Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

**SOCIETE A REponsABILITE LIMITEE  
dénommée  
«PIZZA & PASTA»**

**APPORT DE FONDS DE COMMERCE**

*Deuxième Insertion*

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 30 mars 2010, contenant établissement des statuts de la Société à Responsabilité Limitée devant exister sous la dénomination de «PIZZA & PASTA» (lesdits statuts réitérés le 29 avril 2011), M. Franco RUGGIERO, alors commerçant et M<sup>me</sup> Emiliana MINICUCCI, employée, son épouse demeurant ensemble à Monaco, 45, place des Moulins ont apporté à ladite société le fonds de commerce de :

«SNACK-BAR, CREPERIE et PIZZERIA».

Que M. RUGGIERO exploitait seul dans des locaux dépendant de la Galerie Commerciale du Métropole, sis à Monaco, 17, avenue des Spélugues, sous l'enseigne «PIZZA & PASTA» ;

Ledit fonds comprenant : le nom commercial ou enseigne, la clientèle ou achalandage y attachés, le matériel, mobilier, l'agencement et toutes installations généralement quelconques servant à l'exploitation du fonds, et le droit pour le temps qui en reste à courir ou à toute prorogation légale aux baux des locaux dans lesquels est exploité le fonds.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de la société, 17, avenue des Spélugues, Galerie Commerciale du Métropole, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 13 mai 2011.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

---

Etude de M<sup>e</sup> Magali CROVETTO-AQUILINA  
Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

**«AVINCO S.A.M.»  
(SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE)**

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL  
AUGMENTATION DE CAPITAL  
MODIFICATIONS DES STATUTS**

1) Aux termes d'une délibération prise à Monaco, au siège social, «Les Oliviers», 11/13 Boulevard du Jardin Exotique, le 5 janvier 2011, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée «AVINCO S.A.M.», réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé, sous réserve de l'obtention des autorisations d'usage, de modifier l'objet social et corrélativement l'article deux (2) des statuts et d'augmenter le capital social pour le porter de la somme de 1.350.000 € à celle de 3.000.000 € et de modifier l'article 5 des statuts.

Ledit article deux (2) des statuts devant être désormais libellé comme suit :

«ARTICLE 2 (NOUVEAU) :

«La société a pour objet en Principauté de Monaco et à l'étranger, à l'exclusion de toute activité réglementée :

L'achat, la vente, le courtage et l'assistance pour l'acquisition et la vente de tous types d'avions et hélicoptères ;

L'achat et la vente de pièces détachées de tous types d'avions et hélicoptères ainsi que tous services y afférents ;

La fourniture de services aux compagnies aériennes et/ou propriétaires dans le domaine de la sélection, l'acquisition et la vente de tous types d'avions et hélicoptères ;

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement.»

2) Le procès verbal de ladite assemblée a été déposé avec les pièces annexes au rang des minutes de Maître CROVETTO-AQUILINA, notaire soussignée, le 7 février 2011.

3) Ces résolutions ont été approuvées par arrêté ministériel du 25 mars 2011, dont une ampliation a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître CROVETTO-AQUILINA, le 5 mai 2011.

4) La déclaration de souscription et de versement d'augmentation de capital a été effectuée par le Conseil d'Administration suivant acte reçu par Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, le 5 mai 2011.

5) L'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2011, dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, le même jour, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification de l'article 5 des statuts, désormais libellé comme suit:

«ARTICLE 5 (NOUVEAU) :

«Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000 Euros) divisé en TRENTE MILLE (30.000) actions de CENT EUROS (100 Euros) chacune de valeur nominale, toutes à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.»

6) Les expéditions des actes précités des 7 février 2011 et 5 mai 2011 ont été déposées au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco, ce jour même.

Monaco, le 13 mai 2011.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

## FIN DE GERANCE LIBRE

### Première Insertion

La gérance libre consentie par M<sup>me</sup> Françoise BONI, demeurant 29, rue Basse à Monaco-Ville à M. Guy-Alain MIERCZUK, demeurant 9, avenue des Guelfes à Monaco, relativement à un fonds de commerce de bar, restauration du terroir etc... exploité 1 Rue Psse Florestine à Monaco sous l'enseigne «INSTINCT», a pris fin le 11 avril 2011.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile de la bailleuse, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 13 mai 2011.

Etude de M<sup>e</sup> Georges BLOT  
Avocat Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco  
2, boulevard d'Italie - Monaco

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN SEUL LOT

**LE MERCREDI 8 JUIN 2011  
A 11 HEURES 30 DU MATIN**

A l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, 5, rue Colonel Bellando de Castro, sis à Monaco Ville, où il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, d'un appartement et de ses dépendances, ainsi qu'ils sont désignés :

- Un appartement : formant la totalité du lot numéro 530 «B» (cinq cent trente B) du cahier des charges comprenant, au niveau quatre (rez-de-chaussée), un appartement ayant sa porte d'entrée au fond, de face, à gauche en sortant de l'ascenseur, lequel appartement composé de : hall d'entrée, salle de séjour, cuisine, dégagement, water-closet, dégagement avec dressing, chambre, avec le droit à la jouissance exclusive et privative de la loggia au droit du séjour et de la loggia au droit de la chambre ;

Un parking : formant la totalité du lot numéro 18 (dix huit) du cahier des charges, comprenant au niveau 1, (3<sup>ème</sup> sous-sol), un parking couvert portant au plan dudit niveau le numéro 37 (trente sept) ;

Une cave : formant la totalité du lot numéro 124 (cent vingt quatre) du cahier des charges, comprenant au niveau 1, (3<sup>ème</sup> sous-sol), une cave au plan dudit niveau portant le numéro 62 (soixante deux) ;

Ainsi que les parties communes y afférentes, savoir :

Les quatre cent quinze/cent millièmes (415/100.000<sup>èmes</sup>) du tréfonds et de la surface nue du sol sur lequel est édifié l'ensemble immobilier «FONTVIEILLE-VILLAGE, 1<sup>ère</sup> tranche», sus-désigné, ainsi que des parties communes de ce dernier et s'appliquant à concurrence, savoir de :

- trois cent quatre vingt onze tantièmes à l'appartement ;
- vingt et un tantièmes au parking ;
- trois tantièmes à la cave ;

Dans le bâtiment G, BLOC G2, dénommé «LE RAPHAEL» au numéro 6, quai Jean-Charles Rey sis à Monaco (98000), élevé sur trois niveaux inférieurs (un à trois), le premier et le deuxième à usage d'emplacements pour voitures, caves et locaux divers, le troisième à usage

de caves et locaux commerciaux, avec hall d'entrée des immeubles «Le Raphael» et «Le Giorgione» (5.45).

D'un rez de chaussée (niveau quatre) comportant un second hall d'entrée (8.19) et divers locaux habitables.

Et de six étages à usage d'habitation (niveau cinq à dix), avec toiture-terrasse au dessus (niveau onze).

Ledit bâtiment dénommé «LE RAPHAEL» dépend d'un ensemble immobilier dénommé «FONTVIEILLE VILLAGE, 1<sup>ère</sup> tranche», édifié sur un terrain dépendant du terre-plein de Fontvieille, (Principauté de Monaco), paraissant cadastré sous le numéro 5 de la section A, pour une contenance de cinquante cinq ares vingt sept centiares, ledit ensemble immobilier, de caractère résidentiel, destiné à l'usage mixte d'habitation et de locaux commerciaux, professionnels ou de bureaux.

Il confronte :

- Au Nord et à l'Est, les quais et promenades de l'ancien et du nouveau port de Fontvieille ;
- Au Sud et à l'Ouest, le Domaine de l'Etat ;

Tel que ledit ensemble immobilier existe, s'étend, se poursuit et se comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, sans exception ni réserve.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

La société anonyme monégasque dénommée BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT Monaco, au capital de 12.960.000 €, immatriculée au RCI sous le numéro 91 S 02724, dont le siège social est sis à Monaco (98000) 15/17, avenue d'Ostende, agissant poursuites et diligences de son administrateur délégué en exercice, Monsieur Dominique ROY, dûment habilité suivant P.V d'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2009 de cette société, demeurant et domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits et obligations de la SAM FORTIS BANQUE MONACO, en suite d'un P.V en date du 11 décembre 2009 de l'assemblée générale extraordinaire de FORTIS BANQUE MONACO, en vertu de laquelle il a été constaté l'acquisition de la totalité des actions de cette société par la SAM BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT Monaco laquelle, agissant en qualité d'actionnaire unique, a procédé à la dissolution sans liquidation portant transmission universelle du patrimoine de FORTIS BANQUE MONACO à BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT Monaco avec effet du 11 décembre 2009 ;

A l'encontre de :

La SCI ICA, société civile particulière monégasque, immatriculée au Répertoire Spécial des Sociétés civiles de la Principauté de Monaco sous le numéro 95 SC 07923, dont le siège social est sis à Monaco 6, quai Jean-Charles REY (98000), prise en la personne de son gérant en exercice, M. Gabriele SABATINI, demeurant et domicilié Piazza Pertini n° 9 à Arcore (Italie) ;

## MISE A PRIX

UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS  
(1.500.000,00 €)

Les enchères seront reçues conformément aux dispositions des articles 612 et suivants du code de procédure civile, outre les charges, clauses et conditions prévues dans le cahier des charges.

Ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat défenseur soussigné.

Pour tout renseignement, s'adresser à Maître Georges BLOT, Avocat Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco y demeurant 2, boulevard d'Italie (98000) Monaco. Tél : (377) 97. 97. 33. 33. - Télécopie : (377) 97. 97. 33. 34.

Ou consulter le cahier des charges au Greffe général - Palais de Justice, 5, rue Colonel Bellando de Castro, Monaco Ville.

Signé : G. BLOT.

## CHANGEMENT DE NOM

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 25 avril 1929 concernant les demandes de changement de nom, M<sup>lle</sup> Isabelle MONDOLONI, née à Monaco le 18 octobre 1989, fait savoir qu'elle va introduire une instance en changement de nom pour adjoindre à son nom patronymique celui de MARTINETTI, afin d'être autorisée à porter le nom de MONDOLONI-MARTINETTI.

En application de l'article 6 de ladite ordonnance, les personnes qui s'estimeraient lésées par cette démarche de changement de nom pourront y faire opposition auprès du Directeur des Services Judiciaires, dans les six mois suivant la dernière publication du présent avis.

Monaco, le 13 mai 2011.

## CHANGEMENT DE NOM

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 25 avril 1929 concernant les demandes de changement de nom, M. Antoine MOULY, né à Monaco le 2 mai 1998, fait savoir qu'il va introduire une instance en changement de nom pour adjoindre à son nom patronymique celui de MARTINETTI, afin d'être autorisé à porter le nom de MOULY-MARTINETTI.

En application de l'article 6 de ladite ordonnance, les personnes qui s'estimeraient lésées par cette démarche de changement de nom pourront y faire opposition auprès du Directeur des Services Judiciaires, dans les six mois suivant la dernière publication du présent avis.

Monaco, le 13 mai 2011.

---

## SYCAMORE IT

### CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 janvier 2011, enregistré à Monaco le 20 avril 2011, folio 92 V, case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «SYCAMORE IT».

Objet : «Etude, conception, développement de systèmes informatiques, ainsi que l'installation, la maintenance chez le client des matériels et logiciels y afférents et à titre accessoire et dans ce cadre exclusivement, l'achat, la vente, la location de matériels et logiciels».

Durée : 99 années à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Siège : 2, boulevard Rainier III à Monaco.

Capital : 149.150 Euros.

Gérant : Monsieur Apostolos VEREVIS, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 mai 2011.

Monaco, le 13 mai 2011.

---

### APPORT D'ELEMENTS DE FONDS DE COMMERCE

#### *Première Insertion*

Aux termes d'un acte du 6 janvier 2011, contenant l'établissement des statuts de la société à responsabilité limitée «SYCAMORE IT», Monsieur Apostolos VEREVIS,

a fait apport à ladite société de certains éléments du fonds de commerce qu'il exploite à Monaco, 2, boulevard Rainier III, c/o Colibri SARL.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, au siège du fonds.

Monaco, le 13 mai 2011.

---

## M & M (MONTEIRO & MORAIS)

### CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes des statuts en date du 11 juin 2010 enregistré le 15 juin 2010 et d'un avenant à ces mêmes statuts en date du 4 octobre 2010 enregistré le 11 octobre 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «M & M (MONTEIRO & MORAIS) SARL».

Objet : «L'exploitation d'une entreprise générale de bâtiment tous corps d'état (construction neuve, réparation, rénovation, entretien).

Et généralement, toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet social ci-dessus».

Durée : 99 années à compter de la date de son autorisation.

Siège : 2, avenue de la Madone à Monaco.

Capital : 20.000 euros divisé en 200 parts de 100 euros chacune.

Gérant : Monsieur Jorge Manuel DA SILVA MONTEIRO, demeurant à Saint-Jean-Cap Ferrat, 1, montée du Cap.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 mai 2011.

Monaco, le 13 mai 2011.

---

## SARL ADVORTO WORLDWIDE

### CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant un acte sous seing privé en date du 15 février 2011, enregistré à Monaco, le 18 février 2011, F° Bd 114V Case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : «ADVORTO WORLDWIDE».

Objet social : «Fournitures de prestations de services associés à la promotion, au développement commercial, administratif et technique des programmes informatiques sous licence Advorto.»

Durée : 99 ans à compter de l'autorisation d'exercer.

Siège Social : Château Périgord, Bloc K, 1<sup>er</sup> étage, N°112, 6, Lacets Saint Léon.

Capital social : 15.000 euros, divisé en 100 parts de 150 euros.

Cogérance : Monsieur WASHER Gary, associé, demeurant 31, avenue de Grande-Bretagne, à Monaco et Monsieur MCCLELLAND Michael Neil, associé, demeurant 6, Lacets Saint Léon, à Monaco.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 4 mai 2011.

Monaco, le 13 mai 2011.

## MONACO PORT SERVICES

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 30.000 euros

Siège Social : 25, boulevard Albert 1<sup>er</sup> - MONACO

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 2010, les associés de la société à responsabilité limitée MONACO PORT SERVICES ont décidé de nommer en qualité de cogérant, de la société pour une durée indéterminée :

- Monsieur Stefano TOSITTI  
né le 19 mai 1962 à VENISE (Italie)  
de nationalité italienne  
demeurant à Venise (Italie), Dorsoduro 178

et de modifier l'article 10 des statuts relatif à l'administration de la société.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 mai 2011.

Monaco, le 13 mai 2011.

## SCS HINAUX & CIE

Société en Commandite Simple  
au capital de 20.000 euros

Siège Social : 12, Chemin de la Turbie - MONACO

### CESSION DE PARTS SOCIALES MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte réitératif en date 13 avril 2011, consécutif à l'acte établi sous condition suspensive le 17 janvier 2011, et suivant autorisation gouvernementale délivrée le 30 mars 2011, les associés ont pris acte de la cession de quarante (40) parts sociales détenues dans le capital de la société par Madame Alexandra HINAUX au bénéfice de Monsieur Martial GARAPON.

Par suite de la cession dont il s'agit, il a été procédé à la modification de la composition du capital social toujours fixé à la somme de 20.000 euro divisé en 200 parts sociales de 100 euro chacune, qui se trouve réparti comme suit :

- Monsieur Martial GARAPON, propriétaire de 40 parts
- Madame Sophie HINAUX, propriétaire de 160 parts.

Aux termes de ces mêmes actes, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérante de la société, en remplacement de Madame Alexandra HINAUX, pour une durée indéterminée :

- Madame Sophie HINAUX  
née le 2 février 1970 à Neufchâteau (Vosges)  
de nationalité française  
demeurant 1, avenue Marc Aurèle à Nice (06)

Et de modifier l'article 9 des statuts relatif à l'administration de la société.

Un exemplaire des actes susvisés a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 mai 2011.

Monaco, le 13 mai 2011.

**S.A.R.L. NOVAE**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 28, boulevard Princesse Charlotte  
 MONACO

—  
**CESSIONS DE PARTS SOCIALES  
 NOMINATION D'UN COGÉRANT**  
 —

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 1<sup>er</sup> mars 2011, dûment enregistré, deux associés ont respectivement cédé six parts sociales et quatre parts sociales à Monsieur Valerio DEL BECARO.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date à Monaco du 1<sup>er</sup> mars 2011, dûment enregistrée, les associés ont notamment décidé de nommer M. Valerio DEL BECARO, demeurant 6, quai Jean-Charles REY à Monaco, aux fonctions de cogérant associé.

La société est désormais gérée par M<sup>me</sup> Florence ADELHELM DEL BECARO et M. Valerio DEL BECARO, cogérants associés.

Les articles 7 et 10 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Un original de chacun des actes a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 mai 2011.

Monaco, le 13 mai 2011.

**S.A.R.L. VIALE et Cie**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 2, rue Paradis - MONACO

—  
**CESSION DE PARTS SOCIALES  
 NOMINATION D'UN CO-GERANT**  
 —

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2011 à Monaco, enregistré le 3 février 2011, Folio 181 V case 2, M. Frédéric VIALE, gérant associé de la S.A.R.L. VIALE et Cie, a cédé 60 parts sociales à M. William PASSERON.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2011, enregistrée le 3 février 2011, Folio 181 V case 1, M. William PASSERON a été nommé co-gérant de la société.

A la suite de la cession intervenue, la société, dont le capital social est toujours fixé à la somme de 15.000 euros, divisé en 150 parts de 100 euros chacune, continuera d'exister :

- avec M. Frédérique VIALE, comme associé, à concurrence de 15 parts sociales,
- avec M. William PASSERON, comme associé, à concurrence de 60 parts sociales,
- avec M. Christophe BRILLAT, comme associé, à concurrence de 75 parts sociales.

Les articles 8 et 19 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Un exemplaire desdits actes a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 mai 2011.

Monaco, le 13 mai 2011.

**SARL GERACE**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : Villa Bleue - 21, rue des Orchidées  
 MONACO

—  
**CHANGEMENT DE GERANT**  
 —

Aux termes d'une décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 15 février 2011 et enregistrée le 24 février 2011, M. Pierre GERACE a été nommé en qualité de gérant de la société en remplacement de M. Philippe GERACE, démissionnaire.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi le 10 mai 2011.

Monaco, le 13 mai 2011.

**S.C.S. FERRARIO & CIE**

—  
**DISSOLUTION ANTICIPEE**  
 —

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 avril 2011, enregistrée à Monaco le 20 avril 2011, les associés de la S.C.S. FERRARIO & Cie ont :

- décidé la dissolution anticipée de la société ;
- fixé le siège de la liquidation 6, impasse de la Fontaine à Monaco ;

- nommé en qualité de liquidateur Monsieur Pier Maria FERRARIO.

Un exemplaire du procès-verbal précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 mai 2011.

Monaco, le 13 mai 2011.

---

### **S.A.M. BIENFAY**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 198.900 euros  
Siège social : 15, rue Honoré Labande  
Immeuble Les Gémeaux - MONACO

---

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la S.A.M. BIENFAY sont informés par le Conseil d'Administration qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 30 mai 2011, à 14 heures, dans les locaux du cabinet Billon Conseil & Services, 5, rue Louis Notari à Monaco à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général, le cas échéant du rapport spécial, des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs,
- Approbation du report à nouveau,
- Rémunération des Commissaires aux Comptes.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent donner procuration à un autre actionnaire ou à son représentant légal.

*Le Conseil d'Administration.*

---

### **STARS AND BARS**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 760.000 euros  
Siège social : 6, quai Antoine 1<sup>er</sup> - MONACO

---

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 9 juin 2011 à 11 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Quitus à donner aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des opérations visées par l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 et autorisation à donner aux Administrateurs en conformité dudit article ;
- Nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes.

*Le Conseil d'Administration.*

---

### **ASSOCIATIONS**

---

#### **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts datée du 1<sup>er</sup> mars 2011 de l'association dénommée «Association Numismatique de Monaco».

Ces modifications portent sur une refonte des statuts lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

---

#### **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts datée du 12 avril 2011 de l'association dénommée «Fédération Monégasque du Sport Aviron».

Ces modifications portent sur les articles 1<sup>er</sup>, 7, 18, 19 et 20 des statuts, lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

---

**BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO**

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 12.960.000 euros  
 Siège social : 15/17, avenue d'Ostende - Monaco

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2010**

(en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>N</b>	<b>N -1</b>
Caisse, banques centrales, CCP .....	1 630	3 577
Effets publics et valeurs assimilées .....		
Créances sur les Etablissements de crédit .....	1 196 490	1 639 380
Opérations avec la clientèle .....	484 501	355 854
Obligations et autres titres à revenu fixe .....		
Actions, et autres titres à revenu variable .....		
Participation et autres titres détenus à long terme .....	399	398
Parts dans les entreprises liées .....	143	143
Crédit-Bail et Location avec option d'achat .....		
Location simple .....		
Immobilisations incorporelles .....	150	209
Immobilisations corporelles .....	925	1 040
Capital souscrit non versé .....		
Actions propres .....		
Autres actifs .....	8 808	6 753
Comptes de régularisation .....	26 151	4 635
<b>Total de l'actif .....</b>	<b>1 719 197</b>	<b>2 011 989</b>
<b>PASSIF</b>	<b>N</b>	<b>N -1</b>
Banques centrales, CCP .....		
Dettes envers les Etablissements de crédit .....	309 636	502 790
Opérations avec la clientèle .....	1 302 224	1 403 935
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs .....	10 280	8 508
Comptes de régularisation .....	29 486	10 048
Provisions pour risques et charges .....	3 598	6 237
Dettes subordonnées .....	0	2 021
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capital propres hors FRBG .....	63 973	78 450
Capital souscrit .....	12 960	12 960
Primes d'émission .....	20 160	20 160
Réserves .....	18 947	18 947
Ecart de réévaluation .....		
Provisions réglementées et subventions d'investissement .....		
Report à nouveau ( + / - ) .....	0	19 433
Résultat de l'exercice ( + / - ) .....	11 906	6 950
<b>Total du passif .....</b>	<b>1 719 197</b>	<b>2 011 989</b>
TOTAL DU BILAN	: 1.719.197.067,62	
BENEFICE DE L'EXERCICE	: 11.906.107,64	

**HORS BILAN**  
(en milliers d'euros)

	N	N -1
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement.....	119 689	98 553
Engagements de garantie .....	48 062	60 433
Engagements sur titres .....		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Engagements de financement.....	39 706	10 872
Engagements de garantie .....	8 850	3 873
Engagements sur titres .....		

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010**

(en milliers d'euros)

	N	N -1
Intérêts et produits assimilés.....	18 639	92 074
Intérêts et charges assimilés.....	-6 742	-76 928
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées .....		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées .....		
Produits sur opérations de location simple .....		
Charges sur opérations de location simple.....		
Revenus des titres à revenu variable .....	4	6
Commissions (produits).....	20 871	16 672
Commissions (charges).....	-765	-508
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation .....	2 322	1 761
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire.....	918	0
Autres charges d'exploitation bancaire.....	-1 025	-1 196
<b>PRODUIT NET BANCAIRE.....</b>	<b>34 222</b>	<b>31 881</b>
Charges générales d'exploitation .....	-24 414	-18 772
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	-419	-311
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>9 389</b>	<b>12 798</b>
Coût du risque.....	2 335	-2 727
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>11 724</b>	<b>10 071</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....	0	0
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....</b>	<b>11 724</b>	<b>10 071</b>
Résultat exceptionnel .....	190	-3 121
Impôt sur les bénéfices.....	-8	
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
<b>RESULTAT NET.....</b>	<b>11 906</b>	<b>6 950</b>

---



---

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES 2010**
**1) PRINCIPES GENERAUX ET METHODES**

Les méthodes générales d'enregistrement propres à la réglementation applicable aux établissements de crédit et prévues par les instructions du Comité de la Réglementation Bancaire sont appliquées. (règlements 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002.03 du 12 décembre 2002).

Le règlement CRB 97/02 relatif au contrôle interne a été pris en compte.

**2) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION****2.1 Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en euros au cours du comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change du terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

**2.2 Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et aux taux suivants :

• Logiciel .....	1 an
• Matériel informatique .....	3 ans
• Frais d'établissement .....	5 ans
• Matériel roulant .....	5 ans
• Mobilier et matériel de bureau .....	5 ans
• Aménagements et installations .....	10 ans
• Immeubles .....	25 ans

**2.3 Créances douteuses**

Les créances impayées ou non autorisées sont contrôlées au cas par cas et déclassées en créances douteuses conformément aux dispositions établies par le règlement CRC 2000.03.

Les provisions sont constituées individuellement et viennent en déduction des créances douteuses. Les intérêts sur ces dernières qui sont inscrits au compte de résultats sont intégralement provisionnés.

**2.4 Intérêts et Commissions**

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

## 2.5 Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/10 à **2.616 K€**.

Décomposition ci-dessous :

En milliers d'euros	
Indemnités de Fin de Carrière	2 258
Primes de Médailles du Travail	358
<b>Total</b>	<b>2 616</b>

## 2.6 Fiscalité

La banque a dégagé un **chiffre d'affaires sur Monaco inférieur à 75 %**. Selon les dispositions fiscales monégasques, elle entre dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Cependant, préalablement à l'opération d'absorption de Fortis Banque Monaco par transmission universelle de patrimoines, réalisée le 11/12/2009, BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO avait obtenu le 18/08/2009, pour l'exercice 2009, l'accord des Services Fiscaux monégasques pour transférer en ses livres les déficits fiscaux non déduits de la société absorbée. A la demande de la Banque, cet accord a été prorogé à l'exercice 2010. Les déficits fiscaux ainsi transférés, qui s'élèvent à 8.859.706,51 euros, sont donc déductibles des bénéfices réalisés en 2010.

## 3) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 3.1 Caisse, banques centrales et C.C.P.

A compter du 16 janvier 2008, conformément à l'avis aux établissements de crédit n° 2005-01 autorisant la constitution de réserves obligatoires par un intermédiaire, BNP PARIBAS SA (France), désormais centralisateur des Réserves Obligatoires des différentes entités du groupe, assure la constitution des avoirs de réserves de BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO qui ne détient donc plus de compte en direct auprès de la Banque de France.

### 3.2 Les créances et dettes

Les créances et dettes, exprimées en **milliers d'euros** se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

#### Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle

Rubriques (en Milliers d'euros)	Durée < 3 mois	3 mois < durée <= 1 an	1 an < durée <= 5 ans	Durée > 5 ans	Créances et dettes rattachées	Total
- Créances sur les établissements de crédits et banques centrales	980 477	211 990	0	0	4 023	1 196 490
- Créances sur la clientèle	227 067	69 628	105 119	81 459	1 228	484 501
- Dettes envers les établissements de crédits	229 046	35 429	28 645	15 923	593	309 636
- Comptes créditeurs de la clientèle	1 207 524	93 932	0	0	768	1 302 224

Les créances et dettes sur établissements de crédit comprennent des opérations avec les banques du Groupe BNP Paribas et sont retracées dans le tableau suivant :

**Ventilation des opérations réalisées avec des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation.**

Rubriques (milliers d'euros)	Total	Dont opérations se rapportant à des entreprises		
		liées FRANCE	liées Etranger	ayant un lien de participation
Créances sur les établissements de crédits	1 196 490	912 979	2 027	268 434
Dettes envers les établissements de crédits	309 636	28 477	0	281 159

Les créances sur la clientèle sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour créances douteuses a été constituée pour un montant de **1.035 K€**.

**3.3 Les immobilisations**

Les immobilisations, exprimées en milliers d'euros, s'analysent pour l'exercice 2010, selon le tableau ci-dessous :

Type d'immobilisations	Montant brut début exercice 2010	Acquisition 2010	Cessions 2010	Montant brut fin période 2010
Immobilisations incorporelles				
- Droit au bail	40			40
- Fonds de commerce	229			229
- Frais d'établissement	831			831
- Logiciels	500	125		625
- Certificat fonds de garantie	0			0
<b>Sous-total</b>	<b>1 600</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>1 725</b>
Immobilisations corporelles				
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 632	120		2 752
- Immobilisation hors exploitation	2			2
- Tableaux & oeuvres d'arts	21			21
- Immobilisations exploitation	26			26
<b>Sous-total</b>	<b>2 681</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>2 801</b>
<b>Total immobilisation</b>	<b>4 281</b>	<b>245</b>	<b>0</b>	<b>4 526</b>

Type d'immobilisations	Amortissement début exercice 2010	Dotation 2010	Sortie 2010	Amortissements cumulés au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles				
- Fonds de commerce	229			229
- Frais d'établissement	776	51		827
- Logiciels	386	133		519
<b>Sous-total</b>	<b>1 391</b>	<b>184</b>	<b>0</b>	<b>1 575</b>
Immobilisations corporelles				
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	1 619	234		1 853
- Immobilisation hors exploitation	2			2
- Immobilisations exploitation	20	1		21
- Provision p/dépréciation imm.hors exploit	0			0
- Provision p/dépréciation imm.aménag&instal	0			0
<b>Sous-total</b>	<b>1 641</b>	<b>235</b>	<b>0</b>	<b>1 876</b>
<b>Total immobilisation</b>	<b>3 032</b>	<b>419</b>	<b>0</b>	<b>3 451</b>

Type d'immobilisations	Valeur brute au 31/12/2010	Amortissement au 31/12/2010	Valeur résiduelle au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles			
- Droit au bail	40		40
- Fonds de commerce	229	229	0
- Frais d'établissement	831	827	4
- Logiciels	625	519	106
<b>Sous-total</b>	<b>1 725</b>	<b>1 575</b>	<b>150</b>
Immobilisations corporelles			
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 752	1 853	899
- Immobilisation hors exploitation	2	2	0
- Tableaux & œuvres d'art	21		21
- Immobilisations exploitation	26	21	5
- Provision pour dépréciation imm.hors exploit		0	0
- Provision pour dépréciation imm.aménag&instal		0	0
<b>Sous-total</b>	<b>2 801</b>	<b>1 876</b>	<b>925</b>
<b>Total immobilisation</b>	<b>4 526</b>	<b>3 451</b>	<b>1 075</b>

L'ensemble de ces immobilisations est utilisé pour l'activité propre de la Banque.

### 3.4 Participations et autres titres détenus à long terme.

Conformément aux nouvelles recommandations de la Commission Bancaire, les certificats d'association du fonds de garantie des dépôts sont classés en «Autres titres détenus à long terme». Par principe de cohérence, les produits liés à ces certificats sont présentés en «Revenus des titres à revenu variable».

### 3.5 Provisions et reprises pour risques et charges.

#### 1. Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/10 à **2.616 K€**.

La décomposition de cette dernière est renseignée au point 2.5 Engagements sociaux.

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/2010
31/12/2009	Prov. S/ engagements sociaux	2 450	166		2 616
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 450</b>	<b>166</b>	<b>0</b>	<b>2 616</b>

#### 2. Litiges

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Reclassement Migration Fortis	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/2010
31/12/2009	Provision constituée	3 787	226		3 031	982
	<b>TOTAUX</b>	<b>3 787</b>	<b>226</b>	<b>0</b>	<b>3 031</b>	<b>982</b>

### 3.6 Les Fonds Propres

Le capital social de la Banque se compose de **72.000 actions de 180 euros** chacune.

- Capital social = **12.960 K€**
- Prime d'émission liée au capital = **20.160 K€**

Les fonds propres de la Banque au sens de la réglementation bancaire sont, à l'issue de cet exercice et avant intégration des résultats, de **51.957 K€**.

Conformément aux statuts et aux propositions d'affectation du résultat 2010 établies par le Conseil d'Administration, les réserves évoluent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montants affectés au 31/12/2010	Affectation résultat 2010	Distribution dividendes 2010	Montants après affectation 2010
Réserve légale	1 296			1 296
Réserve facultative	17 651			17 651
Report à nouveau	0	11 906	-11 906	0

### 3.7 Intérêts courus à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2010 (en milliers d'euros)

Postes	Montants		Total
	Euros	Devises	
<b>ACTIF</b>			
Caisse, Banque centrales et CCP			0
Créances sur les Etablissements de Crédits	3 520	503	4 023
Créances sur la clientèle	1 039	189	1 228
<b>Total inclus dans les postes de l'actif</b>	<b>4 559</b>	<b>692</b>	<b>5 251</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les Etablissements de Crédit	456	137	593
Comptes créditeurs de la clientèle	639	129	768
<b>Total inclus dans les postes du passif</b>	<b>1 095</b>	<b>266</b>	<b>1 361</b>

### 3.8 Comptes de régularisation et Divers

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation et des autres comptes actifs et passifs (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
- Comptes d'encaissements	349	483
- Résultats de change hors bilan	0	
- Comptes d'ajustement sur devises	23 210	23 261
- Charges constatées d'avance	296	
- Produits constatés d'avance		0
- Produits divers à recevoir	2 267	
- Charges à payer - personnel		4 494
- Charges à payer - tiers		1 247
- Charges à étaler sur plusieurs exercices (AVISO)	0	
- Comptes de régularisation divers	29	1
<b>Total comptes de régularisation</b>	<b>26 151</b>	<b>29 486</b>

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
- Débiteurs divers	850	
- Crédoiteurs divers		1 869
- Instruments conditionnels achetés/vendus	425	425
- Comptes de régleme nts sur opérations titres	7 533	7 986
- Comptes de stocks et emplois divers	0	
<b>Total autres</b>	<b>8 808</b>	<b>10 280</b>

### 3.9 Contre valeur en euros de l'actif et du passif en devises

	Contre valeur en milliers d'euros
Total à l'Actif	660 017
Total au Passif	660 017

## 4) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN

### 4.1 Contrats de Change non dénoués au 31.12.2010 (en milliers d'euros).

HORS BILAN	TOTAL
Opérations de change à terme	
Monnaies à recevoir	311 485
Monnaies à livrer	311 395

Les opérations reprises dans le tableau ci avant et donc ouvertes en date de clôture, ne révèlent pas de position significative pour compte propre de la Banque.

### 4.2 Engagements donnés

**48.062 K€** : Engagements de garantie d'ordre de la clientèle (dont 551 K€ engagements douteux)

**119.329 K€** : Engagements de financement en faveur de la clientèle

**360 K€** : Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit

### 4.3 Engagements reçus

**39.706 K€** : Engagement de financement reçus d'établissements de crédit

**8.850 K€** : Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit

## 5) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 Ventilation des Commissions pour l'exercice 2010 (en milliers d'euros)

Rubriques	Charges	Produits
Autres prestations de services financiers	765	17 707
Autres opérations diverses de la clientèle		3 164
<b>Total commissions</b>	<b>765</b>	<b>20 871</b>

Les produits sont perçus de la clientèle ; en ce qui concerne les commissions payées, elles représentent essentiellement les frais engagés pour le compte de la clientèle, auprès de différents intermédiaires financiers, établissements de crédits ou autres.

## 5.2 Frais de personnel

La répartition des frais de personnel se traduit comme suit au titre de l'exercice 2010 (en milliers d'euros) :

	2010
-Salaires et traitements	11 126
-Charges de retraite	1 449
-Autres charges sociales	2 301
-Intéressement / Participation / Aug. de capital	1 069
<b>Total</b>	<b>15 945</b>

La provision pour congés payés, constituée conformément à la réglementation en vigueur et incorporée dans les postes Comptes de Régularisation au Bilan, a été calculée en fonction des effectifs et de leurs droits à congés au 31.12.2010. La variation du montant de la provision a été portée en charges, en salaires et traitements, au compte de résultat.

## 5.3 Coût du risque

Ce poste, figurant pour un montant de **2.335 K€**, correspond au Net de provisions sur créances douteuses et litiges sur opérations avec la clientèle.

## 5.4 Charges et Produits exceptionnels

Ce poste figure pour un montant net de Résultat exceptionnel de **190 K€**.

*Détail ci-dessous :*

Des charges exceptionnelles ont été constatées pour - 297 K€:

- 164 K€ concernent des indemnisations litiges,
- 89 K€ concernent des erreurs sur titres,
- 44 K€ divers.

Des produits exceptionnels ont été constatés pour 487 K€ :

- 462 K€ concernant l'ajustement du coefficient de déduction de tva,
- 25 K€ divers.

## 6) AUTRES INFORMATIONS

**6.1** L'effectif était de **131** personnes au 31 décembre 2010.

**6.2 Rappel des résultats de la Banque depuis sa transformation en société anonyme monégasque (en milliers d'euros) :**

La Banque a pris sa nouvelle activité bancaire et non plus de société de crédit seulement, au 1<sup>er</sup> janvier 1997 :

<b>Les résultats de 1997 étaient de</b>	<b>1 708 K€</b>
<b>Les résultats de 1998 étaient de</b>	<b>1 418 K€</b>
<b>Les résultats de 1999 étaient de</b>	<b>2 072 K€</b>
<b>Les résultats de 2000 étaient de</b>	<b>6 942 K€</b>
<b>Les résultats de 2001 étaient de</b>	<b>4 118 K€</b>

Les résultats de 2002 étaient de	4 118 K€
Les résultats de 2003 étaient de	-11 K€
Les résultats de 2004 étaient de	6 308 K€
Les résultats de 2005 étaient de	-35 452 K€
Les résultats de 2006 étaient de	11 858 K€
Les résultats de 2007 étaient de	23 040 K€
Les résultats de 2008 étaient de	13 907 K€
Les résultats de 2009 étaient de	6 950 K€
Les résultats de 2010 sont de	11 906 K€

### 6.3 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice (en milliers d'euros) :

Bénéfice de l'exercice :	11 906 K€
Report à nouveau	0 K€
<b>Montant à affecter</b>	<b>11 906 K€</b>
<i>Comme suit :</i>	
Réserve légale :	0 K€
Réserve facultative :	0 K€
Report à nouveau :	0 K€
Dividendes :	11 906 K€

### 6.4 Fonds de garantie des dépôts

Compte tenu des dispositions prévues par la loi n° 99.532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Dépôts.

Pour l'exercice 2010, la cotisation relative au mécanisme de garantie Espèces est de :

- 48 K€ (dont 48 K€ en débiteurs divers).

Par arrêté du 29 septembre 2010 et en application à la Directive Européenne 2009/19/CE transposée au droit français, une cotisation exceptionnelle a été appelée :

- 55 K€ (dont 55 K€ en charges).

### 6.5 Fonds de garantie des cautions

En application du règlement n° 2000-06 qui renvoie aux dispositions du règlement n° 99-06 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Cautions.

Pour l'exercice 2010, elle a été amenée à cotiser :

- 4 K€ (dont 4 K€ en débiteurs divers).

### 6.6 Fonds de garantie des titres

En application du règlement n° 99-15 du 23 septembre 1999 modifié relatif aux ressources et au fonctionnement du mécanisme de garantie des titres, la Banque adhère au Fonds de Garantie des titres.

Pour l'exercice 2010, elle a été amenée à cotiser :

- 0.8 K€ (dont 0.4 K€ en charges et 0.4 K€ en certificat d'association).

## 6.7 Ratios prudentiels

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par la Commission bancaire.

Au 31 décembre 2010 :

Le ratio de liquidité par rapport aux exigibilités à 1 mois s'élevait à 335% pour une obligation minimale fixée à 100 %.

Remarque : depuis le 01/01/2008, BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO n'est plus soumise, sur base individuelle, à la surveillance de la solvabilité. La surveillance de la filiale s'exerce désormais sur une base consolidée au niveau de BNP Paribas SA.

---

RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE 2010

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2009 pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même Loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2010, le bilan au 31 décembre 2010, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités

significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes donnés dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2010, le compte de résultat de l'exercice 2010 et l'annexe ci-joints, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2010, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la Loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 29 Mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes,

Claude TOMATIS.

Claude PALMERO.

---

**MONTE PASCHI MONACO**

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 15.000.000 euros  
 Siège social : 1, avenue des Citronniers - Monaco  
 RCI Monaco : 07 S 04639

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2010**

(en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, .....		
Comptes courants postaux .....	7 779	8 651
Créances sur les établissements de crédit .....	179 988	258 771
Créances sur la clientèle.....	41 602	35 487
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	13 440	6 996
Immobilisations incorporelles.....	8 688	9 066
Immobilisations corporelles.....	64	64
Autres actifs .....	2 245	488
Comptes de régularisation.....	598	1 923
<b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>	<b>254 405</b>	<b>321 446</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Dettes envers les établissements de crédit.....	22 795	26 053
Comptes créditeurs de la clientèle .....	207 710	270 143
Autres passifs .....	1 038	1 971
Comptes de régularisation.....	480	1 552
Provisions pour risques et charges .....	407	417
Fonds pour risques bancaires généraux.....	1 500	1 350
Dettes subordonnées .....	2 006	2 005
Capital souscrit.....	15 000	15 000
Réserves .....	2 346	2 346
Report à nouveau .....	610	
Résultat de l'exercice .....	513	610
<b>TOTAL DU PASSIF .....</b>	<b>254 405</b>	<b>321 446</b>

**HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2010**

(en milliers d'euros)

<b>Engagements donnés.....</b>	<b>31 670</b>	<b>28 664</b>
* Engagements de financement.....	7 105	6 056
* Engagements de garantie .....	24 565	22 608
<b>Engagements reçus.....</b>	<b>78 550</b>	<b>78 337</b>
* Engagements de financement.....	77 945	77 522
* Engagements de garantie .....	605	815

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010**

(en milliers d'euros)

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Intérêts et produits assimilés .....	3 862	9 374
Intérêts et charges assimilés .....	-1 582	-5 818
Commissions (produits) .....	6 207	6 390
Commissions (charges) .....	-789	-801
Pertes sur opérations financières .....	-4 632	-91
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation .....	4 875	247
Autres produits d'exploitation bancaire .....	5	5
<b>PRODUIT NET BANCAIRE .....</b>	<b>7 946</b>	<b>9 306</b>
Charges générales d'exploitation .....	-6 754	-7 240
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions .....	-440	-707
sur immobilisations incorporelles et corporelles		
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>752</b>	<b>1 357</b>
Coût du risque .....	5	-40
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>757</b>	<b>1 317</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS .....</b>	<b>757</b>	<b>1 317</b>
Résultats exceptionnel .....	65	127
Impôts sur les bénéfices .....	-159	0,00
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Dotation - reprise des fonds pour risques bancaires généraux .....	-150	-836
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE .....</b>	<b>513</b>	<b>608</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010****1. Actionnariat**

Au 31 décembre 2010, la répartition de capital en nombre de parts se décompose comme suit :

149 997 actions MONTE PASCHI BANQUE SA (99,997%)

1 action Monsieur Roberto BONUCCI - 1 action Monsieur Alberto CHIERICATI

1 action Monsieur Lionel COURTOIS

**2. Principes et Méthodes Comptables**

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

*2.1) Indépendance des exercices*

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de la séparation des exercices : les intérêts et commissions assimilés sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis ; les autres commissions ainsi que les revenus des actions sont enregistrés lors de leur encaissement ou de leur paiement.

### 2.2) Opérations libellées en devises

Conformément au règlement 89.01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque Centrale Européenne le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique «Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change».

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application des articles 5 du règlement 89-01 modifié et 4 de l'instruction 89-04, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites «sèches » ou de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations.

### 2.3) Opérations sur instruments financiers

N/A

### 2.4) Opérations sur titres

Conformément au règlement n° 2005-01 modifié par les règlements n° 2008-07 et n° 2008-17 du comité de la réglementation Bancaire, la Banque a classé sous la rubrique « opérations sur titres » tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- Selon leur nature : Titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- Selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

### 2.5) Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique «Titres d'investissement» ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dotation pour dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement n° 2005-03 modifié sont considérés comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique «Gains ou pertes sur actifs immobilisés».

**3. Autres informations*****Créances et dettes envers les Etablissements de Crédit***

<b>CREANCES (en millions d'EUR)</b>							
	<b>moins 3 mois</b>	<b>de 3 mois à 1 an</b>	<b>de 1 an à 5 ans</b>	<b>plus 5 ans</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Variations</b>
COMPTES A VUE	4,602				1,766	4,602	160,60%
PRÊT JJ	26,065				66,000	26,065	-60,51%
PRETS TERME	66,049	82,671			189,516	148,719	-21,53%
CREANCES RATTACHEES	0,602				1,489	0,602	-59,58%
<b>TOTAL</b>	<b>97,317</b>	<b>82,671</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>258,771</b>	<b>179,988</b>	<b>-30,45%</b>

<b>DETTES (en millions d'EUR)</b>							
	<b>moins 3 mois</b>	<b>de 3 mois à 1 an</b>	<b>de 1 an à 5 ans</b>	<b>plus 5 ans</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Variations</b>
COMPTES A VUE	0,019				0,875	0,019	-97,85%
EMPRUNTS JJ	0,000	0,000			1,666	0,000	-100,00%
EMPRUNTS TERME	19,681	2,921	0,035	0,101	23,491	22,738	-3,21%
DETTES RATTACHEES	0,039				0,020	0,039	91,88%
<b>TOTAL</b>	<b>19,739</b>	<b>2,921</b>	<b>0,035</b>	<b>0,101</b>	<b>26,053</b>	<b>22,795</b>	<b>-12,50%</b>

***Créances et dettes envers la clientèle représentées par un titre***

<b>CREANCES (en millions d'EUR)</b>							
	<b>moins 3 mois</b>	<b>de 3 mois à 1 an</b>	<b>de 1 an à 5 ans</b>	<b>plus 5 ans</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Variations</b>
COMPTES A VUE	19,514				18,056	19,514	8,07%
PRETS FINANCIERS	0,830	18,739	1,678	0,696	17,326	21,944	26,65%
CREANCES RATTACHEES	0,144				0,104	0,144	38,15%
<b>TOTAL</b>	<b>20,487</b>	<b>18,739</b>	<b>1,678</b>	<b>0,696</b>	<b>35,487</b>	<b>41,602</b>	<b>17,23%</b>

<b>DETTES (en millions d'EUR)</b>							
	<b>moins 3 mois</b>	<b>de 3 mois à 1 an</b>	<b>de 1 an à 5 ans</b>	<b>plus 5 ans</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Variations</b>
COMPTES A VUE	120,962				146,921	120,962	-17,67%
EMPRUNTS TERME	42,404	44,180	0,000		122,783	86,584	-29,48%
DETTES RATTACHEES	0,163				0,440	0,163	-62,94%
<b>TOTAL</b>	<b>163,530</b>	<b>44,180</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>270,143</b>	<b>207,710</b>	<b>-23,11%</b>

***Risques sur crédits à la clientèle***

L'analyse des encours au 31 décembre 2010 fait ressortir 100 % de risques sains. La situation ne nécessite pas la constitution d'aucune provision.

<b>(en millions d'EUR)</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Variations</b>
Engagements globaux bruts	21,79	23,96	9,94%
Engagements sains	21,79	23,96	9,94%
Engagements nets	21,79	23,96	9,94%

**Immobilisations**

(en millions d'EUR )	2009	Augmentation	Diminution	2010	Variations
Fonds de commerce	8,000	0,000		8,000	0,00%
Immobilisations incorporelles	0,371	0,000		0,371	0,00%
Mobilier et matériel de bureau et inf.	0,063	0,011		0,074	18,22%
Agencements, Installations	0,026	0,013		0,039	50,17%
Logiciels	2,057	0,045	0,007	2,095	1,86%
Œuvre d'arts	0,009	0,000		0,009	
<b>Valeur brute</b>	<b>10,525</b>	<b>0,070</b>	<b>0,007</b>	<b>10,588</b>	<b>0,60%</b>
Amortissements	-1,395	-0,440	0,000	-1,835	31,55%
<b>Valeur nette</b>	<b>9,130</b>	<b>-0,370</b>	<b>-0,007</b>	<b>8,753</b>	<b>-4,13%</b>

**Autres actifs et passifs**

AUTRES ACTIFS (en millions d'EUR)	2009	2010	Variations
Dépôts et garantie versée	0,268	0,317	18,30%
T.V.A.	0,003	0,019	609,13%
Débiteurs divers Etat	0,217	0,091	-58,13%
Divers	0,000	1,819	
<b>TOTAL</b>	<b>0,488</b>	<b>2,246</b>	<b>360,60%</b>
AUTRES PASSIFS (en millions d'EUR)	2009	2010	Variations
Primes sur Instruments financiers			
Prélèvements et autres impôts	1,084	0,249	-77,03%
T.V.A.	0,012	0,000	-96,12%
Personnel et organismes sociaux	0,773	0,716	-7,38%
Créditeurs divers	0,070	0,060	-14,82%
Divers	0,033	0,013	-59,55%
<b>TOTAL</b>	<b>1,971</b>	<b>1,038</b>	<b>-47,34%</b>

**Comptes de régularisation**

(en millions d'EUR )	2009	2010	Variations
<b>ACTIF</b>			
Produits à recevoir	0,199	0,191	-4,23%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	0,567	0,297	-47,62%
Comptes de recouvrement	0,027	0,083	211,96%
Autres comptes débiteurs	1,130	0,027	-97,65%
<b>TOTAL</b>	<b>1,923</b>	<b>0,598</b>	<b>-68,91%</b>
<b>PASSIF</b>			
Charges à payer	0,387	0,287	-25,99%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	0,058	0,047	-18,83%
Comptes de recouvrement	0,053	0,120	125,26%
Autres comptes créditeurs	1,054	0,027	-97,47%
<b>TOTAL</b>	<b>1,552</b>	<b>0,480</b>	<b>-69,07%</b>

**Provision pour risques et charges et FRBG**

(en millions d'EUR )	2009	Dotations	Reprises	Utilisation	2010
Provision pour risques et charges diverses	0,004	0,001	0,003		0,001
Provisions pour indemnités de retraite	0,204	0,003		0,000	0,208
Provisions pour médailles	0,208	-0,007	0,003	0,000	0,198
Provision pour risques Bancaires	1,350	0,150			1,500
<b>TOTAL</b>	<b>1,766</b>	<b>0,147</b>	<b>0,006</b>	<b>0,000</b>	<b>1,907</b>

**Variation des capitaux propres**

(en millions d'EUR )	2 009	Affectation du Résultat	Résultat de l'exercice	2 010	Variations
Capital Social	15,000			15,000	0,00%
Réserves légale	1,500			1,500	0,00%
Réserve facultative	0,846			0,846	0,00%
Report à nouveau		0,610		0,610	
Résultat de l'exercice	0,610	-0,610	0,513	0,513	-15,81%
	<b>17,956</b>	<b>0,000</b>	<b>0,513</b>	<b>18,469</b>	<b>2,86%</b>

Le capital social est composé de 150.000 actions, entièrement libérées.

**Intérêts, Produits et Charges Assimilés**

(en millions d'EUR )	PRODUITS		CHARGES		Marge Nette		Variations
	2 009	2 010	2 009	2 010	2 009	2 010	
Sur opérations avec les établissements de crédit	8,762	3,452	1,501	0,798	7,261	2,654	-63,45%
Sur opérations avec la clientèle	0,612	0,411	4,317	0,785	-3,705	-0,374	-89,90%
<b>TOTAL</b>	<b>9,374</b>	<b>3,862</b>	<b>5,818</b>	<b>1,582</b>	<b>3,556</b>	<b>2,280</b>	<b>-35,88%</b>

**Commissions**

(en millions d'EUR )			
Commissions Perçues	2009	2010	Variations
Clientèle	1,648	1,853	12,42%
Opérations sur titres	4,172	3,822	-8,40%
Opérations de hors bilan	0,570	0,533	-6,49%
<b>TOTAL</b>	<b>6,390</b>	<b>6,207</b>	<b>-2,86%</b>
Commissions Payées	2009	2010	Variations
Etablissement de crédit	0,079	0,085	7,84%
Charges s/instrument cours de change	0,373	0,311	-16,74%
Opérations sur titres	0,349	0,393	12,74%
<b>TOTAL</b>	<b>0,801</b>	<b>0,789</b>	<b>-1,47%</b>
<b>COMMISSIONS NETTES</b>	<b>5,589</b>	<b>5,418</b>	<b>-3,06%</b>

**Charges générales d'exploitation**

(en millions d'EUR )	2009	2010	Variations
Salaires	2,423	2,196	-9,37%
Charges Sociales	0,933	0,927	-0,60%
Impôts et Taxes	0,003	0,000	-108,43%
Services extérieurs et autres frais administratifs	3,882	3,631	-6,47%
<b>TOTAL</b>	<b>7,241</b>	<b>6,754</b>	<b>-6,72%</b>

**Charges et Produits exceptionnels**

(en millions d'EUR)	2009	2010	Variations
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles d'exploitation	0,030	0,033	10,94%
<b>TOTAL</b>	<b>0,030</b>	<b>0,033</b>	<b>10,94%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels	0,157	0,099	-37,26%
<b>TOTAL</b>	<b>0,157</b>	<b>0,099</b>	<b>-37,26%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0,127</b>	<b>0,065</b>	<b>48,64%</b>

**Opérations fermées à terme en devises**

(en millions d'EUR )	2009	2010	Variations
Euro à recevoir contre devises à livrer	3,147	10,898	246,36%
Change à terme et opérations d'échange de trésorerie	3,147	10,898	246,36%
Devises à recevoir contre euro à livrer	5,048	10,898	115,91%
Change à terme et opérations d'échange de trésorerie	5,048	10,898	115,91%

**Effectif**

La moyenne de notre effectif durant l'année 2010 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe	: 2
Cadres	: 20
Gradés	: 13
Employés	: 2
Expatriés	: 4

## RAPPORT GENERAL

## EXERCICE 2010

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2010 pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

- Le total du bilan s'élève à 254.405.327,17 €  
- Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 513.370,52 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2010, le bilan au 31 décembre 2010, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par vos dirigeants.

A notre avis, les états financiers au 31 décembre 2010 tels qu'ils sont annexés au présent rapport et soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre Société au 31 décembre 2010 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 23 mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes,

André GARINO

Vanessa TUBINO

Le Rapport annuel 2010 de MONTE PASCHI MONACO SAM se tient à la disposition du public au siège de ladite Banque.

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES

## VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 6 mai 2011
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.667,11 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.272,51 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	19.616,96 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	281,00 EUR
Monaco Plus-Value Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.588,38 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.998,12 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.658,51 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.934,07 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.295,11 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 6 mai 2011
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.109,67 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.245,01 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.190,81 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.058,74 EUR
Monaco Plus Value USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	820,38 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.333,88 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.174,20 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.259,94 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	946,68 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.202,64 EUR
Monaco Globe Spécialisation Fonds à 3 compartiments :				
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	340,35 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.108,54 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.201,38 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.406,43 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.062,44 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.876,95 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.572,64 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	935,84 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	626,41 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.331,89 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.157,67 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.096,93 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	51.404,87 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	516.381,89 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	984,50 EUR

  

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 5 mai 2011
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.276,57 EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.250,04 EUR

  

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 10 mai 2011
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.826,58 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	527,92 EUR



---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---

*imprimé sur papier 100% recyclé*

